

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
06 avril 2023

***Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration***

Le Conseil d'administration s'est réuni le 06 avril 2023, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AKIN Yahya Pasa <i>FRANZONE Ignacio</i>	Absent
BODSON Maxime	Absent
BARD Christine	Excusée, a donné procuration à Madame BARREAU
BARILLÉ Régis	Présent
BARREAU Mihaela	Présente
BERTÉ Violaine	Excusée, a donné procuration à Monsieur HINDRE
BORDET Laurent	Présent
BOUVIER Lydie	Présente
BRICHET Régine	Excusée, a donné procuration à Madame BOUVIER
CERVERA Matteo <i>PERRITON Jade</i>	Absent
CLOTAULT Jérémy	Absent
CHAUVET Clément	Présent
CHÉDOTEL Frédérique	Présente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Absente
CHRISTOFOL Hervé	Absent
DANIEL Christophe	Présent
DELABAERE Éric	Présent
DESPINOSE DE LACAILLERIE Guillaume	Absent
GAUMER Nathalie	Absente
HINDRÉ François	Présent
JARDINAUD Chloë <i>BION Lily</i>	Absente
KIRSCHNER Benjamin	Absent
LEFRANÇOIS Corinne	Absente
LELARGE Antoine	Absent
LEMAIRE Félicien	Excusé, a donné procuration à Madame CHÉDOTEL
LOURTIS Michel-Jean	Présent
MARION Roland <i>(Suppléant : Roch BRANCOUR)</i>	Absent
OGER Thierry	Excusé, a donné procuration à Monsieur BORDET
PASQUINI Kyrian	Absent
REY Anne	Présente
SEGRETAIN Claudie	Présente
TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	Présente
ULLERN Anouk	Absente
VINAY Aubeline	Présente
VINCENT Elsa	Présente

Membres invités de droit, présents :

Olivier AGNELY, Agent comptable
Didier BOUQUET, Directeur général des services

Membres invités par le Président, présents :

Françoise GROLLEAU, Première vice-présidente
Patrice MANGEARD, Directeur de l'IUT
Adrien MASLET, Vice-président étudiants
Éric PIERRE, Directeur de la faculté des lettres, langues et sciences humaines

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	5
1.1 Ma thèse en 180 secondes: Maxime DAVIRAY, lauréat de la finale régionale 2023.....	5
2. Vie de l'établissement	5
2.1 Motion pour une pause dans l'application de la loi concernant la réforme des retraites - vote	5
2.2 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2022 - vote	8
2.3 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante – vote.....	9
3. Ressources humaines	12
3.1 RSU 2021 – vote	12
4. Recherche.....	15
4.1 Rapport sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés - vote.....	15
5. Enseignement et conventions	16
5.1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » – vote	16
5.2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses » – vote	16
5.3 Création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations » - vote	17
6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 06 avril 2023	19

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h35. À l'ouverture de la séance du 06 avril 2023, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 21 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 16 membres présents, 5 procurations).

1. Informations

1.1 Ma thèse en 180 secondes: Maxime DAVIRAY, lauréat de la finale régionale 2023

Monsieur ROBLÉDO annonce que Monsieur Maxime DABIRAY, titulaire d'un master de Paléontologie, doctorant au LPG, a remporté le prix du Jury lors de la finale Pays de la Loire de Ma Thèse en 180 secondes, le lundi 20 mars à la Cité des Congrès de Nantes, après avoir conquis le jury lors de la sélection angevine. Il a offert un résumé accessible et précis de sa thèse sur le « Fonctionnement biogéochimique des écosystèmes transitionnels colonisés par les bactéries filamenteuses électriques : impact sur la méiofaune benthique ». Il a défendu les couleurs de l'Université d'Angers lors de la demi-finale nationale, le 30 mars, à Paris. Malgré un très beau parcours, il n'est pas parmi les 16 candidats retenus pour la finale nationale le 8 juin à Rennes. Monsieur ROBLÉDO profite de cette information pour signaler que la majorité des doctorants qui s'engagent dans ce concours sont des doctorants en sciences expérimentales et peu proviennent des sciences humaines et sociales, ce qu'il regrette. Il faudrait éventuellement réinsister auprès des étudiants pour obtenir davantage d'inscription à ce concours. L'investissement n'est pas neutre mais il est très formateur sur les compétences à activer.

2. Vie de l'établissement

2.1 Motion pour une pause dans l'application de la loi concernant la réforme des retraites - vote

Monsieur ROBLÉDO rappelle que ce CA était programmé depuis longtemps avant que l'on sache qu'il y avait aujourd'hui une mobilisation. Une annulation du CA pouvait conduire à ce que le prochain CA ait un ordre du jour extrêmement important. Par ailleurs, une nouvelle motion sera aujourd'hui présentée en CA. Elle porte sur une discussion qui a eu lieu lors du conseil de gouvernance où un certain nombre de collègues sont apparus inquiets par les conséquences que peuvent avoir les mouvements sociaux sur la réforme des retraites, au sein de la société et de l'établissement. Le calme au sein des manifestations est parfois difficile à contenir, et des débordements apparaissent de plus en plus fréquemment avec des conséquences assez importantes sur l'intégrité physique des personnes qui y participent. Le CA s'est déjà prononcé lors d'une motion précédente sur les conséquences du report de l'âge de la retraite. La loi a certes été votée mais reste majoritairement contestée au sein de la société. Il est important que le dialogue soit renoué et c'est un peu le contenu de cette motion. Il n'y a pas d'urgence à appliquer la loi sans avoir pu reprendre le dialogue pour faire évoluer un certain nombre de points.

Madame SEGRETAIN est favorable à la présentation de cette motion en CA étant donné que la réforme des retraites engendre des conséquences à tous les étages de la société, y compris à l'Université d'Angers. Elle ajoute que les étudiants de l'Université se comportent très bien dans les manifestations et font preuve de responsabilité.

Monsieur ROBLÉDO confirme mais il n'en demeure pas moins qu'il existe des prises à partie en marge de ces manifestations.

Madame VINAY s'interroge sur la formulation suivante : « il estime qu'une pause dans l'application de la loi sur la réforme des retraites permettrait [...] ». Elle propose d'ajouter « qui ne fait pas consensus » pour donner davantage d'orientations sur l'opposition à cette réforme.

Monsieur ROBLÉDO est personnellement d'accord avec cette remarque.

Monsieur MASLET se souvient que la gouvernance hésitait entre les termes « pause » et « moratoire ».

Monsieur ROBLÉDO explique que la gouvernance n'a fait que reprendre les propos de Laurent BERGER. Il propose la formulation suivante : « En l'absence de consensus, il estime qu'une pause dans l'application de la loi sur la réforme des retraites permettrait [...] ». Il soumet au vote la motion pour une pause dans l'application de la loi concernant la réforme des retraites.

La motion pour une pause dans l'application de la loi concernant la réforme des retraites est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Par ailleurs, **Monsieur ROBLÉDO** indique qu'un amphithéâtre de l'UFR LLSH est occupé depuis maintenant deux semaines par des étudiants, sans aucun débordement constaté. Peu de personnes extérieures à l'Université viennent au sein de cet amphithéâtre mais il faut pouvoir mettre fin à cette occupation à un moment ou à un autre. Les raisons pour lesquelles les étudiants ont manifesté leur mécontentement sont diverses et ne sont pas liées au mouvement social. Il s'agit notamment d'une opposition à l'application du projet Thélème dans certaines filières de la faculté. Depuis la mise en place de l'occupation, la gouvernance reste en contact permanent avec les étudiants. L'objectif est de prendre en compte les demandes des étudiants mais l'absence d'interlocuteur précis empêche la résolution de cette situation. Une quinzaine d'étudiants dorment simplement sur site et il semble qu'une centaine d'étudiants participent aux assemblées générales dont une infime minorité votent la reconduction de l'occupation. La gouvernance a pris acte de la situation et a fait en sorte que les choses se passent bien, avec la présence de deux agents de sécurité chaque nuit. Monsieur ROBLÉDO souhaite poursuivre le dialogue avec les étudiants mais il se voit mal accepter que des étudiants restent pendant toutes les vacances scolaires au sein de l'amphithéâtre. Il informe que l'occupation a été une nouvelle fois votée jusqu'à mardi prochain.

Madame SEGRETAIN indique que les étudiants ont aussi abordé en assemblée générale le fait qu'un enseignant faisait le salut nazi et que l'association étudiante, La Cocarde, puisse déposer une liste aux élections étudiantes. La question est de savoir comment cette situation peut être résolue.

Monsieur ROBLÉDO privilégie toujours le dialogue. Il faut montrer que la gouvernance peut mettre des choses en place pour améliorer la situation. Pour autant, il faudra que les étudiants fassent également un pas en avant dans un principe de négociation. La gouvernance n'est pas dans une logique de contrainte mais il n'est pas non plus possible d'accepter que des étudiants occupent pendant plusieurs mois un amphithéâtre. Monsieur ROBLÉDO espère que l'établissement arrivera à sortir par le haut de cette situation, avant les vacances de Pâques.

Monsieur CHAUVET note qu'il a été dit qu'il n'y avait pas d'interlocuteur pour la négociation. Il aimerait savoir si les organisations étudiantes ont des contacts avec ces étudiants. L'un des mérites des organisations étudiantes est en effet de structurer la contestation. Il s'interroge aussi sur la tenue des examens pour ces étudiants.

Madame MALLET assure que ces étudiants travaillent beaucoup entre midi et 20 heures. Les examens ont déjà débuté et se poursuivent.

Monsieur MASLET indique que les organisations syndicales étudiantes présentes à l'UFR LLSH n'ont aucun pouvoir en assemblée générale et ne sont pas reconnues comme étant légitimes. Les étudiants ont énormément de mal à constituer un groupe qu'ils considèrent comme légitime, ce qui rend les discussions difficiles. Par ailleurs, il annonce que quelques voix commencent à s'élever pour demander à lever l'occupation.

Monsieur ROBLÉDO signale que les seuls qui votent contre l'occupation sont les représentants de l'UNEF. En tout état de cause, il faut faire confiance à l'intelligence collective pour que la situation trouve une issue positive.

Monsieur MASLET souhaite aussi insister sur le fait que les étudiants travaillent au sein de cet amphithéâtre et sont respectueux des règles. Cette occupation montre aussi que les étudiants ont besoin de lieux communs où ils peuvent échanger et se retrouver au sein de l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il s'agit d'un des objectifs du tiers-lieu qui sera aménagé dans le cadre de la réhabilitation de la faculté des Sciences. C'était aussi ce qui était imaginé au sein de la Parenthèse. Par ailleurs, il souhaite revenir sur l'histoire du salut nazi. Une première enquête interne a été diligentée par la composante pour évaluer la situation. Le collègue a expliqué le contexte dans lequel il a effectué ces saluts nazis. Ce n'est en aucune manière de la propagation d'une idéologie nazie. Quoi qu'il en soit, l'Université d'Angers a décidé de mettre en place une enquête administrative parce que les versions sont contradictoires entre le collègue en question et l'étudiant qui a fait remonter l'affaire.

Monsieur Éric DELABAERE informe que l'équipe d'enquête est constituée d'un enseignant-chercheur et de deux collègues BIATSS.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le principe de l'enquête administrative est de constituer un dossier à partir duquel sera saisie ou pas la section disciplinaire de l'Université. Si les faits étaient avérés, l'affaire serait transférée au pénal avec dépôt de plaintes, etc. L'établissement active donc les dispositifs qui sont à sa disposition. Un rapport sera élaboré et lui sera remis, et Monsieur ROBLÉDO tiendra bien évidemment les administrateurs au courant des suites qui seront proposées. Concernant la liste portée par La Cocarde, le processus démocratique a eu lieu et il a préféré que cela se passe de cette manière plutôt que de prendre un arrêté pour interdire la liste présentée avec des fondements juridiques inexistant, hormis ce qui peut circuler autour de cette mouvance avec des risques potentiels et avérés dans certains endroits. En tout état de cause, la profession de foi ne posait pas de problèmes particuliers. Au final, La Cocarde n'a aucun élu et un pourcentage de voix extrêmement faible. Les élections étudiantes se sont finalement bien passées à l'Université d'Angers par rapport à ce que l'on peut constater dans certaines universités voisines, où les étudiants s'agressent.

2.2 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2022 - vote

Monsieur BORDET effectue, comme chaque année, le bilan financier du produit de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour 2022. Depuis 2019, les financements augmentent de façon régulière en lien avec la hausse du nombre d'étudiants et de la contribution en elle-même, ce qui fait que le budget annuel tourne aujourd'hui autour de 1,650 M€ qui permettent de financer de nombreuses actions à destination des étudiants. Un des objectifs de la CVEC reste d'avoir le moins de reliquat possible car il peut y avoir des problèmes de traçabilité des dépenses. Les cinq grandes thématiques de la CVEC sont les suivantes : Initiatives et vie étudiante ; Sport ; Santé ; Culture ; Social. La ventilation budgétaire pour l'année 2022 est la suivante : 17 % d'investissement ; 41 % de fonctionnement ; 42 % de masse salariale. Il est possible de comparer ces pourcentages avec des données nationales puisqu'il y a désormais une enquête annuelle pilotée par le ministère. La ventilation thématique est à peu près équivalente aux données nationales même si la comparaison serait plutôt à faire avec les universités et pas l'ensemble des établissements. En termes de masse salariale, 84 % sont destinés à des financements de postes de personnels pour faire tourner les services de vie étudiante et 16 % sont destinés à des financements d'emplois étudiants qui sont des emplois de relais et de proximité.

L'axe Sport concerne exclusivement le SUAPS. Monsieur BORDET évoque le financement du pack gratuit qui représente 53 %, et qui permet d'avoir accès à la gratuité de la première activité par semestre du SUAPS. Il est également question de mettre de l'argent de côté dans le cadre du réaménagement du gymnase du SUAPS et de ses agrès sportifs à l'horizon 2024. Le développement de l'outil de réservation et de gestion de flux permet une plus grande souplesse dans l'accès aux différents créneaux sportifs pour l'ensemble des usagers de l'établissement. La subvention de l'ASUA va exclusivement à destination des étudiants qui ont été engagés pour représenter l'Université d'Angers aux championnats du monde universitaire d'aviron qui ont eu lieu à Istanbul en septembre dernier. Enfin, la CVEC finance un ETP de prof de sport qui accompagne différents cours.

En matière de Santé, Monsieur BORDET mentionne diverses dépenses de fonctionnement liées à la prévention, dont la subvention Nightline. Par ailleurs, le Service de Santé Universitaire (SSU) ne fonctionnerait pas sans ressources humaines et la philosophie de la CVEC consiste à soutenir le SSU sur le volet masse salariale pour avoir des postes au service direct des étudiants, ce qui permet notamment d'aller davantage sur les campus délocalisés.

En matière de Culture, des dispositifs bien identifiés sont financés comme la Carte culture, le Campus Day, le Festival, les Galeries au sein des BU, etc. Il évoque une injection de masse salariale de contrats étudiants l'année dernière et différents projets tels que le Projet Des Corps des Femmes qui impliquait la BU et le SSU. Un poste d'assistant technique et logistique vient enfin en appui de toute la programmation culturelle.

L'axe Social a été fortement développé ces dernières années en raison de la crise sanitaire et est maintenu à un niveau important car l'Université a bien conscience de la précarité étudiante. Monsieur BORDET mentionne notamment le dispositif d'achat d'ordinateurs qui bénéficie à 200-250 étudiants par an, la masse salariale sur différents contrats étudiants, l'aide à la mobilité pour les relations internationales, la cellule d'aide sociale, les protections périodiques, le dispositif Studapart, la politique sociale, etc.

En matière d'Initiatives et de vie étudiante, on retrouve des éléments qui sont liés au fonctionnement de la Parenthèse, au financement du FSDIE, à de l'emploi étudiant sur le

guichet Info Campus, aux espaces de vie étudiante à la BU Saint-Serge, à la mission égalité, etc.

La recette globale est de l'ordre de 1,636 M€ et les dépenses sont à hauteur de 1,565 M€, soit un reliquat de 71 017 € dû à :

- Des dépenses de fonctionnement du SSU moins importantes que prévu à hauteur de 63 593 € : Justification de dépenses sur d'autres AAP ou financeurs (type ARS)
- Une dépense CVEC sur les protections périodiques moins importante que prévu : Impact de l'AAP CVEC CROUS (7 424 € sur 15 000 € de dépenses)

Monsieur BORDET annonce qu'un appel a été effectué en direction des services de vie étudiante et des composantes pour identifier de nouveaux projets à financer. Enfin, les perspectives sont les suivantes :

- Poursuivre la politique de traçabilité des dépenses
- Suivre la part CVEC dans le budget global des Services Communs
- Valoriser l'emploi étudiant
- Distinguer le bilan financier / comptable du bilan communication
- Valoriser les opérations inter-services

Le travail est en cours via une analyse comparative sur la façon dont les autres établissements communiquent sur la CVEC, et une enquête a été lancée auprès des étudiants sur leur perception de la CVEC.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que l'établissement fait son maximum en termes de traçabilité mais aussi de transparence dans les orientations qui sont prises. Il faut poursuivre les améliorations constatées en termes de construction du budget et trouver les moyens de répondre aux attentes des étudiants. Ce bilan a été approuvé dans les différentes commissions et à la CFVU du 3 avril 2023 même si les étudiants se sont abstenus. L'un de leurs arguments a notamment trait au fait que les ordinateurs prêtés sont utilisés à des fins pédagogiques, d'où une demande pour que l'établissement et non la CVEC prenne en charge leur financement. Or, il rappelle que l'établissement n'a pas forcément de moyens pour financer ce type d'équipement à des fins sociales. Ces ordinateurs sont en effet prêtés aux étudiants dans le besoin, après examen de leur situation par l'assistance sociale.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le bilan des actions conduites en 2022 concernant les financements CVEC.

Le bilan des actions conduites en 2022 concernant les financements CVEC est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

2.3 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante – vote

Monsieur BORDET rappelle que la cellule d'aide sociale a été créée il y a trois ans à l'Université d'Angers, quand il a fallu faire face à des demandes d'urgence d'étudiants qui étaient dans des situations différentes de précarité ou en difficulté financière. Ce dispositif évolue et s'est stabilisé autour d'une cellule qui se réunit régulièrement lors de la rentrée universitaire, pour trouver notamment des solutions en termes de logement, puis toutes les trois semaines en rythme de croisière pour examiner des dossiers exclusivement remontés par les assistantes sociales de l'Université et du CROUS. Il existe différents types d'aides à l'Université d'Angers : tickets de transport (24 h) ; prêts longs d'ordinateur portable (Precanum) ; cartes SIM avec 20 Go de data interne ; campagne de distribution « Boîte à partage » ; Kits hygiène + serviettes périodiques. Par ailleurs, la cellule d'aide sociale a été

fusionnée avec la cellule d'exonération des droits d'inscription depuis deux ans. Elle examine des dossiers qui sont systématiquement instruits par les assistantes sociales sur différentes typologies d'aide : aide alimentaire, aide au logement, aide au numérique, aide au transport. Ces aides viennent en complémentarité de ce que le CROUS peut proposer d'autant que certains publics n'apparaissent pas dans les critères du CROUS comme les étudiants de plus de 35 ans ou les doctorants. Les quatre canaux de financement de cette cellule sont les suivants : Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ; FUSO (Fonds d'Urgence de Solidarité – Fondation) ; Partenariats ; appel à projet sur les enjeux de précarité étudiante. Les critères étaient peu approfondis et l'Université d'Angers s'est aperçue, avec l'expérience, qu'il y avait un besoin de clarifier un certain nombre de dispositifs, d'éclaircir le travail des assistantes sociales et de mettre en place de nouvelles aides (aide énergétique, aide aux études, etc.).

En 2021-2022, 72 % des demandes d'aide spécifique ponctuelle sur le territoire angevin proviennent d'étudiants de l'Université d'Angers, ce qui en dit long sur le soutien du service social avec quatre assistantes sociales qui instruisent les dossiers, soit un montant d'aides distribuées d'un peu plus de 150 000 €. Monsieur BORDET tient à préciser que les dossiers qui arrivent à la cellule d'aide sociale sont ceux qui n'ont pas été examinés précédemment ou qui n'ont pas d'autres débouchés. Un gros poste de dépenses concerne l'aide alimentaire, suivi du logement. Par ailleurs, 10 000 € environ sont consacrés chaque année aux exonérations par cette cellule. 41 demandes d'aide sociale ont été examinées dont 35 accordées pour une dépense de 20 189 €. 33 étudiants ont été aidés en 2021-2022 dont 19 femmes et 14 hommes. 28 des 33 étudiants sont des étudiants internationaux dont 6 ont rencontré des difficultés dans le renouvellement de leur titre de séjour. Il est également à souligner que 13 des 33 étudiants sont des doctorants.

Monsieur BORDET présente les évolutions du dispositif d'aide sociale.

- En matière d'aide alimentaire, l'aide était plafonnée jusqu'alors à 70 €/semaine, sur 8 semaines au maximum par an. Compte tenu de la précarité alimentaire, l'aide alimentaire passe à 200 €/mois sans plafond annuel et avec un doublement de la valeur unitaire pour un foyer avec enfant(s).
- En matière d'aide au logement, il a été précisé qu'elle peut concerner la prise en compte d'un retard de loyer et d'une caution. Le plafond est fixé à 2 loyers au maximum dans la limite de 1 000 € à la place de 500 €. Il est aussi intégré la possibilité de soutenir une dette énergétique ou de contribuer à une mensualité de gaz ou d'électricité par le biais de tickets services énergie.
- En matière d'aide au transport, un nouveau plafond a été déterminé avec une limite de la prise en charge à 2 mois de frais de déplacement.
- En matière d'aide au numérique, il a été précisé qu'il y avait une complémentarité avec les aides du CROUS.
- L'Université d'Angers met en place une nouvelle aide aux frais d'études pour pallier des difficultés d'acquisition d'outils matériels et immatériels nécessaires aux études (livres, calculatrice, logiciel...). Cette aide peut aller jusqu'à 250 € sur présentation d'un devis ou d'une facture.
- L'Université d'Angers met en place une nouvelle aide à la santé pour pallier des difficultés ponctuelles d'accès aux soins (ex : produits prescrits non remboursés, frais d'optique, frais dentaire...). Cette aide peut aller jusqu'à 250 € sur présentation d'un devis ou d'une facture.
- L'Université d'Angers met en place une nouvelle aide à la décohabitation pour mettre en sécurité un étudiant ou une étudiante victime de harcèlement et/ou de violence

sexiste et sexuelle nécessitant un abandon de son logement. Cette aide peut aller jusqu'à 1 500 € pour 2 semaines (100 € par jour incluant logement, trousseau, alimentaire...). Ce travail se fait en collaboration avec le CROUS, le SSU, la Commission Égalité et se poursuivra via des associations partenaires telles que France Victime 49 et Solidarité Femmes 49.

Monsieur ROBLÉDO remercie Monsieur BORDET et les différents services qui sont sollicités pour accompagner les étudiants en situation difficile. Il ne s'agit pas simplement de « distribuer » de l'argent mais aussi de mettre en place un véritable accompagnement.

Monsieur BARILLÉ s'interroge sur l'accompagnement des doctorants.

Monsieur BORDET explique qu'un agent est correspondant à la Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales (DRIED) et constitue un point d'entrée pour les doctorants en difficulté, avant de les réorienter vers le service social qui examine les dossiers. Le traitement est direct puisque le CROUS des Pays de la Loire n'examine pas les dossiers des doctorants. Monsieur BORDET avoue avoir été très surpris de voir autant de doctorants demander une aide.

Monsieur BARILLÉ pense qu'il y a une part de responsabilité du directeur de thèse d'accepter des doctorants qui ne seraient pas capables d'assumer financièrement une thèse.

Monsieur MASLET estime que certains cas sont nuancés. Des doctorants libanais avaient par exemple rencontré des difficultés en lien avec une monnaie qui a été fortement dépréciée ces dernières années.

Monsieur BORDET prend aussi l'exemple de doctorants qui disent avoir les moyens dans leur dossier qu'ils n'ont plus ensuite. Concernant les doctorants libanais, il y a aussi l'effondrement des soutiens financiers familiaux.

Monsieur BARILLÉ aimerait savoir si l'établissement est absolument certain que tous les étudiants dans le besoin font appel à la cellule d'aide sociale.

Monsieur BORDET répond qu'il est évident que des étudiants passent entre les mailles du filet. Il compte sur la communauté universitaire pour se faire le relais lorsqu'elle est face à un étudiant en situation de précarité. Il est indéniable que la précarité étudiante augmente, et il suffit de constater la queue au Restaurant Universitaire tous les jours pour comprendre que le repas à 1 € est malheureusement un succès. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dit que 10 % des étudiants sont en situation de précarité alimentaire sur un territoire, soit un peu plus de 4 000 étudiants à Angers. La fréquentation de l'épicerie alimentaire est importante avec environ 400 étudiants, soit simplement 10 % des étudiants en situation de précarité alimentaire. Il y a effectivement un frein à la connaissance même s'il y a des relais de proximité. Monsieur BORDET ajoute que 25 % des étudiants déclarent avoir un job hebdomadaire.

Monsieur CHAUVET voit que les cautions sont intégrées dans les aides au logement. Or, ce dépôt de garantie à vocation à être restitué au preneur à bail, et la somme revient donc entre les mains de l'étudiant s'il rend son logement. Il s'interroge sur la faisabilité juridique d'une telle aide.

Monsieur BORDET reconnaît que des discussions ont eu lieu sur ce point et il a été décidé que l'établissement autoriserait une aide à partir du moment où la caution représenterait un point de blocage pour obtenir un logement. En tout état de cause, il est clair que l'étudiant récupérera cet argent à un moment ou à un autre.

Monsieur ROBLÉDO identifie la subtilité juridique mais pense qu'il s'agit d'une aide différée.

Monsieur CHAUVET indique que ce versement part du principe que lorsqu'il récupérera la somme, l'étudiant sera encore en situation de précarité, ce que Monsieur CHAUVET n'espère pas. C'est la raison pour laquelle il souhaitait évoquer ce point particulier.

Monsieur BORDET propose de trouver une formule sans inscrire le terme « caution ».

Sous réserve de modification concernant l'aide à l'accès aux logements, **Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote les critères et les plafonds de l'aide sociale étudiante.

Les critères et les plafonds de l'aide sociale étudiante, sous réserve de modification concernant l'aide à l'accès aux logements, sont approuvés.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

3. Ressources humaines

3.1 RSU 2021 – vote

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le Rapport Social Unique (RSU) a pris la suite du bilan social et informe que de nouveaux thèmes apparaissent. Les indicateurs à renseigner sont dorénavant plus nombreux, à hauteur de 189. Tous n'ont pas encore été activés en 2021 mais le seront dans le RSU 2022, le temps de constituer la base de données.

Monsieur DELABAERE indique que des données doivent obligatoirement apparaître dans ce RSU et un groupe de travail réunissant l'administration et les organisations syndicales avaient travaillé sur les données à intégrer au RSU. En 2021, l'Université d'Angers comptait 2 084 agents contre 2 016 en 2020 soit une augmentation de 68 agents dont 33 enseignants et 35 personnels BIATSS. Il y avait 1 167 enseignants dont 431 contractuels et 736 titulaires, soit un ratio d'un enseignant pour 23 étudiants alors qu'il était d'un pour 24 étudiants en 2020. Le nombre des contractuels enseignants a augmenté alors que le nombre de titulaires est en stagnation. Lors de la campagne d'emplois 2021, un poste de PAST avait été créé et cinq postes avaient été repyramidés.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'un volant de contractuels enseignants est incompressible et comprend les ATER, les doctorants en contrat doctoral, les PAST, les assistantes hospitaliers universitaires, etc. Tous ces supports représentent à peu près la moitié des contractuels enseignants de l'établissement.

Monsieur DELABAERE comptabilise 917 BIATSS en 2021 contre 882 en 2020, dont 395 contractuels au lieu de 363 et 522 titulaires au lieu de 519. La campagne d'emplois 2021 a vu la création de 4 postes de BIATSS et 7 postes avaient été repyramidés. La politique de déprécarisation s'est poursuivie en 2021 avec 43 personnels enseignants et BIATSS cédés. Il y a eu 11 personnels de catégorie A supplémentaires, 22 personnels de catégorie

B supplémentaires et 2 personnels de catégorie C supplémentaires. Monsieur DELABEARE recense 935 hommes, soit 21 en plus, et 1 149 femmes, soit 47 en plus. La politique de recrutement des personnels BIATSS a été plus active et on sait que la population des BIATSS est plus féminisée. Il y a en revanche davantage d'hommes que de femmes chez les enseignants. L'Université d'Angers compte 57 personnes en situation de handicap contre 51 en 2020, avec un taux d'emploi direct de 2,98 %. Il rappelle que la cible fixée par le ministère est de 6 % et si celle-ci n'est pas atteinte, l'établissement doit verser une somme au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). 42 327 heures ont été effectuées par les étudiants employés par l'Université d'Angers en 2021 contre 12 896 heures en 2020 en raison de la crise sanitaire, soit l'équivalent de 26 ETP. L'augmentation du nombre d'heures est particulièrement conséquente à la Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus (DEVEC) en lien avec la mise en place de tuteurs étudiants pour accompagner leurs camarades dans le cadre de la crise sanitaire.

En termes de recrutement et de parcours professionnels, il y a eu 303 recrutements en 2021 contre 273 départs. Le turn-over est de l'ordre de 14,3 %, soit une baisse de 0,7 point par rapport en 2020, ce qui est particulièrement appréciable. Par ailleurs, il existe un turn-over qui est dans la nature même des emplois, notamment pour les doctorants sous contrat, les ATER, les assistants hospitaliers universitaires, etc. 92 % des arrivées dans l'établissement concernent des contractuels et 79 % des départs concernent des fins de contrat et des démissions. 35 % des agents titulaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2021, soit 442 agents, et 4 contractuels ont été titularisés suite à un concours.

En termes de formation des personnels, 12 520 heures de formation ont été dispensées en 2021. 56 % des personnels BIATSS et 12 % des personnels enseignants ont suivi au moins une formation en 2021. Les personnels BIATSS se dirigent principalement vers des formations au développement des compétences professionnelles et en information/bureautique. Les enseignants se dirigent principalement vers des formations au développement des compétences professionnelles et à l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

La masse salariale est de 135,3 M€ en 2021, soit une progression de 4,3 M€ par rapport à 2020. La part de la masse salariale sur le budget global est de 82 % en 2021 contre 81,6 % en 2020. L'Université d'Angers disposent de 12 membres du CHSCT, 14 conseillers de prévention et 77 assistants de prévention en 2021. Le CHSCT a effectué 3 visites de site. Aucun danger grave et imminent n'a été signalé, et il y a eu 3 consultations sur des projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, et 17 avis rendus. Monsieur DELABAERE comptabilise 16 accidents de travail, 14 accidents de trajet et 1 reconnaissance de maladie professionnelle. 90 % des agents sont à temps complet, 7 % des agents sont à temps partiel choisi et 3 % des agents sont à temps non complet. Il faut savoir que 80 % des agents en temps partiel choisi sont des femmes. Il y a eu 8 945 jours d'absence pour les personnels BIATSS et 6 064 jours d'absence pour les enseignants. Sur 15 009 jours d'absences (17 712 en 2020), 10 134 jours sont des congés maladies et accidents de services et 4 875 jours relèvent de jours d'absences hors raison de santé (congés maternité, congés paternité, congés bonifiés, CRCT...). 47 % des absences hors raisons de santé (congés maternité, congés paternité, congés bonifiés, CRCT...) concernent les enseignants-chercheurs.

Monsieur CHAUVET est choqué qu'un collègue en CRCT soit considéré comme absent. Un collègue en CRCT travaille en effet à temps plein. Il sait qu'il s'agit d'une norme ministérielle

mais suggère d'inscrire une mention dans le RSU indiquant que le CRCT correspond à une décharge de service d'enseignement et à un travail à temps plein. Cette information est en effet quelque peu insultante pour les collègues en CRCT.

Monsieur DELABAERE informe que 346 agents de l'établissement sont en télétravail régulier, dont 77 % sont des femmes. Enfin, en termes d'action sociale et de dialogue social, il y a eu 75 504 € de dépenses relatives à l'action sociale en 2021.

Un membre note qu'il y a 1 enseignant pour 23 étudiants en 2021 contre 1 enseignant pour 24 étudiants en 2020, et elle aimerait savoir si cette moyenne est identique selon les composantes. Il est en effet possible que des composantes soient en sous-encadrement.

Monsieur ROBLÉDO répond que le ratio présenté est une moyenne. La comparaison entre des secteurs disciplinaires différents est difficile car les taux d'encadrement « normés » étaient également différents il y a quelques années, notamment entre secteur secondaire et secteur tertiaire. Les normes n'existent plus mais il est possible de se comparer entre établissements similaires. Les universités pluridisciplinaires avec santé ont ainsi un nombre de personnels beaucoup plus importants que celles qui ne sont « que » pluridisciplinaires. Il est difficile de dire que l'Université d'Angers connaît un sous-encadrement mais Monsieur ROBLÉDO sait la réalité vécue par l'établissement. Les trois composantes qui ont les taux d'encadrement comparatifs les plus faibles sont les facultés DEG et LLSH et l'ESTHUA, et l'objectif est de participer à un certain rééquilibrage.

Monsieur CHAUVET aimerait que les administrateurs aient communication des taux d'encadrement par composante voire par formation au sein d'une composante. Par ailleurs, il mesure le travail important qui a été fait sur ce RSU. Il aimerait savoir s'il est prévu d'intégrer des chiffres sur les vacataires dans les prochaines éditions.

Monsieur ROBLÉDO explique que le nombre d'heures de vacation est déjà disponible et il serait intéressant de calculer le nombre moyen d'heures de vacation par vacataire. La dimension sociale du vacataire est aussi différente selon qu'il s'agisse d'un cadre dans une banque qui vient faire un enseignement ou d'un docteur qui n'a pas d'emploi fixe et qui fait des vacations. Pour embaucher un vacataire, il faut que l'Université ait la certitude que ce qu'il perçoit en termes de vacations n'est pas sa rémunération principale. Les vacations sont en effet une activité accessoire avec un taux de rémunération peu élevé. Il faudrait éventuellement travailler sur un autre statut.

Monsieur CHAUVET rappelle que le taux horaire des vacations est calculé pour 4,2 heures de travail, soit un taux horaire inférieur au SMIC.

Monsieur ROBLÉDO informe que le RSU a été présenté hier en Comité Social d'Administration (CSA) qui l'a voté à l'unanimité. Il soumet au vote le rapport social unique de 2021.

Le rapport social unique de 2021 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

4. Recherche

4.1 Rapport sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés - vote

Monsieur CLERE effectue une présentation de l'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2019 à la suite d'une enquête réalisée en 2020 par l'ancienne Université Bretagne Loire (UBL). Cette étude a porté sur 89 docteurs qui ont soutenu leur thèse en 2019 sur le site d'Angers, et il y a eu 57 répondants. Il est intéressant de constater que 95 % des docteurs ayant répondu à l'enquête sont en situation d'emploi un an après l'obtention de leur doctorat, avec une majorité dans la fonction publique et en CDI. Le taux d'emploi augmente année après année, passant de 80 % pour la promotion 2017 à 95 % pour la promotion 2019. Ces pourcentages sont significativement plus élevés que ceux des Universités de Nantes et du Mans. La majorité des emplois se situent en Pays de la Loire mais Monsieur CLERE souligne que la mobilité était sans doute plus difficile en 2020 que les années précédentes où les docteurs allaient au-delà de la Région. Cette étude montre donc une bonne insertion professionnelle des docteurs diplômés de l'Université d'Angers. Il apparaît aussi que le projet professionnel est généralement en adéquation avec le doctorat. Les répondants affirment avoir une situation professionnelle satisfaisante au bout d'un an et expliquent que les perspectives d'évolution sont plutôt favorables.

Monsieur MANGEARD aimerait savoir si l'enquête fait ressortir les niveaux de salaire.

Monsieur CLERE répond que les salaires du secteur public sont en moyenne d'un peu moins de 2 000 € nets avec une répartition homme-femme identique. Les salaires du secteur privé sont quelque peu plus élevés, autour de 2 400 € nets avec une répartition homme-femme différente.

Monsieur ROBLÉDO avait consulté des données sur la progression des docteurs dans les entreprises privées. Le salaire d'embauche n'est pas mirobolant et c'est même parfois le diplôme précédent qui a permis l'entrée dans l'entreprise. La progression est ensuite beaucoup plus rapide et moins linéaire grâce aux compétences acquises au cours du doctorat, ce qui permet à ces jeunes d'accéder à des postes à responsabilité.

Monsieur DELABAERE s'interroge sur le décalage de rémunération entre les hommes et les femmes.

Monsieur CLERE répond qu'on trouve moins de différences de salaire dans le secteur public par rapport aux précédentes enquêtes. Les différences de salaire dans le secteur privé demeurent mais sans explication particulière. Le schéma d'enquête a été construit à l'époque de l'ex-UBL et les études à un an et à trois ans sont dorénavant réalisées à l'échelle du collège doctoral. Les niveaux de précision pourront donc être plus importants.

Madame BOUVIER constate que 95 % des doctorants sont à temps complet. Ce qui peut expliquer les différences de salaire entre les doctorants, c'est le secteur dans lesquels ils sont embauchés. Dans le secteur public, le salaire est le même pour un type d'emploi identique ce qui n'est pas le cas dans le secteur privé.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le rapport sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés.

Le rapport sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

5. Enseignement et conventions

5.1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » – vote

Madame MALLET annonce qu'il est demandé aux membres du CA de voter la création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville. Le DIU est destiné à des chirurgiens orthopédistes en cours de formation ou confirmés qui souhaitent se spécialiser dans la chirurgie du pied et de la cheville. La durée de la formation est de 94 heures dont 56 heures d'enseignement et 36 heures de stage. La CFVU a voté favorablement cette création à l'unanimité avec 28 voix pour.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville ».

La création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

5.2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses » – vote

Monsieur CLERE indique qu'il s'agit d'un DIU qui associe l'Université Paris Cité, l'Université de Nantes, l'Université de Lille et l'Université d'Angers et dont l'objectif est de former des étudiants salariés professionnels qui souhaitent détecter et valider des interactions médicamenteuses, en particulier pour les professionnels de santé qui se destinent à des emplois correspondant à la mise sur le marché de médicaments et les professionnels amenés à travailler auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). La durée totale de la formation est de 120 heures avec des enseignements en présentiel et en distanciel.

Monsieur ROBLÉDO aimerait savoir si ce qui est enseigné dans ce DIU est une compétence incontournable de ce qui est attendu d'un praticien de demain.

Monsieur CLERE répond que ce DIU est complémentaire à ce qui est enseigné en formation initiale. Il a été mis en place pour les professionnels qui se destinent aux emplois en lien avec la mise sur le marché des médicaments, et un aspect réglementaire approfondi est proposé et n'est pas dispensé en formation initiale.

Monsieur ROBLÉDO note que cette formation est ouverte aux étudiants en formation initiale, avec des droits d'inscription à hauteur de 1 250 €. Il ne souhaite pas que l'Université d'Angers soit accusée de saucissonner les formations et de créer des DIU pour faire payer les étudiants. Cette pratique n'est pas très morale et sait que ce n'est pas le cas à l'Université d'Angers. Il ne faudrait pas que cette formation dispense une compétence incontournable à avoir à l'issue de la formation initiale. L'objectif est en effet que l'inscription des étudiants reste un choix et non une obligation quelque part.

Monsieur CLERE pense que le terme « étudiant » n'est pas très approprié. Cette formation se destine davantage aux internes qui se spécialiseraient dans ce domaine, et non pas aux étudiants en formation initiale.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la création du DIU « Interactions médicamenteuses ».

La création du DIU « Interactions médicamenteuses » est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

5.3 Création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations » - vote

Madame MALLET informe qu'il est demandé aux membres de la CFVU de voter la création du parcours « Entrepreneuriat » de la licence professionnelle « Management et gestion des organisations » proposée par l'UFR Éco-Gestion. Elle explique que cette licence n'est pas une création ex-nihilo puisqu'elle avait été envisagée il y a une dizaine d'années et ce projet est aujourd'hui réactivé. L'existant a trait au parcours « Management PME-PMI » de Cholet qui vise à former des assistants d'entreprise. Il s'agit aujourd'hui d'ouvrir un deuxième parcours de la LP « Management et gestion des organisations » intitulé « Entrepreneuriat » parce qu'il y a de plus en plus de profils de créateur et de repreneur d'entreprise dans les candidatures à Cholet. Un partenariat sera mis en place entre l'UFR DEG, les organisations patronales et professionnelles du territoire et des entreprises partenaires qui sont déjà prêtes à fournir 4 contrats d'apprentissage. La formation accueillera une trentaine d'étudiants provenant de BUT 2, BTS, L2, L3, M1, M2, etc. Le recrutement sera probablement régional et national. Il est envisagé, dans un premier temps, un public mixte puisqu'il n'y a aucune visibilité sur les modalités du recrutement. L'idée est de servir le territoire et l'écosystème angevin. Le coût de cette formation est estimé à 48 k€ par an, pour 1 131 heures de formation (comprenant les heures de cours, heures de TD, heures de responsabilité, heures de suivi de stages, heures de suivi de projets, heures de soutenance de stage...). En l'état actuel des choses, il faudrait entre 8 et 10 alternants en apprentissage pour couvrir les coûts variables de ce parcours. Madame MALLET a bien rappelé en CFVU que si les contrats d'apprentissage n'étaient pas à la hauteur de ce qui est prévu, il serait difficile d'ouvrir cette formation.

Monsieur ROBLÉDO pense qu'il n'est pas possible d'évaluer le coût de la formation en multipliant le nombre d'heures par 41 €. Il n'y a pas que des vacataires qui dispensent les cours. Il faut prendre le coût moyen de l'heure de formation qui intègre la charge de service d'un collègue et un certain nombre de coûts indirects, ce qui fera que le seuil d'ouverture sera quelque peu différent selon lui. En tout état de cause, il n'est pas possible de laisser dans le dossier que le coût de la formation est de 48 k€.

Madame MALLET signale que Monsieur BOUSSEAU était présent à la CFVU et a bien rappelé que l'IUT souhaitait que le recrutement de leurs licences professionnelles soit maintenu tel qu'il est actuellement, et qu'il faudrait rester vigilant à ce que les formations sur Cholet restent attractives. Monsieur CAILLEAU a alors répondu qu'il n'y avait pas de problème de ce côté-là puisqu'il s'agit d'un parcours différent à celui qui est proposé sur Cholet.

Monsieur DANIEL confirme qu'il ne s'agit pas de vider le campus de Cholet pour venir remplir les formations dispensées sur le campus d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO suggère tout de même de booster le modèle économique lorsqu'il s'agira de déposer le dossier auprès du CFA.

Madame MALLET informe que la maquette de cette formation sera votée en mai ou en juin à la CFVU.

Monsieur DELABAERE trouve que les volumes d'heures d'évaluation sont assez importants. Il aimerait savoir si les modes d'évaluation sont identiques concernant la LP proposée sur Cholet.

Monsieur DANIEL explique que Monsieur CAILLEAU adopte ce dispositif depuis 2005. Cela nécessiterait éventuellement un toilettage mais il fait confiance à Monsieur CAILLEAU puisque la formation a l'air de bien tourner à Cholet.

Monsieur ROBLÉDO soumet au vote la création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations ».

La création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 17h42.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Françoise GROLLEAU

La Vice-présidente du Conseil d'administration

6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 06 avril 2023

Conseil d'Administration du jeudi 06 avril 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Vie de l'établissement
3. Ressources Humaines
4. Recherche
5. Enseignement et conventions
6. Décisions prises par délégation du CA au Président

1. Informations

1-1 Ma thèse en 180 secondes : Maxime DAVIRAY,
lauréat de la finale régionale 2023

1-1 Ma thèse en 180 secondes : Maxime DAVIRAY, lauréat de la finale régionale 2023

Doctorant au LPG, Maxime Daviray a remporté le prix du Jury lors de la finale Pays de la Loire de Ma Thèse en 180 secondes, le 20 mars à Nantes.

Après avoir conquis le jury lors de la sélection angevine de Ma Thèse en 180 secondes, l'Ardéchois, titulaire d'un master de Paléontologie, a de nouveau remporté le prix du Jury lundi 20 mars à la Cité des Congrès de Nantes, en offrant un résumé accessible mais précis de sa thèse sur le « Fonctionnement biogéochimique des écosystèmes transitionnels colonisés par les bactéries filamenteuses électriques : impact sur la meiofaune benthique ».

Il a défendu les couleurs de l'Université d'Angers lors de la demi-finale nationale, le 30 mars, à Paris. Malgré un très beau parcours, il n'est pas parmi les 16 candidats retenus pour la finale nationale le 8 juin à Rennes.

2. Vie de l'établissement

2-1 Financements CEVEC : bilan des actions conduites en 2022

– **vote**

2-2 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante – **vote**

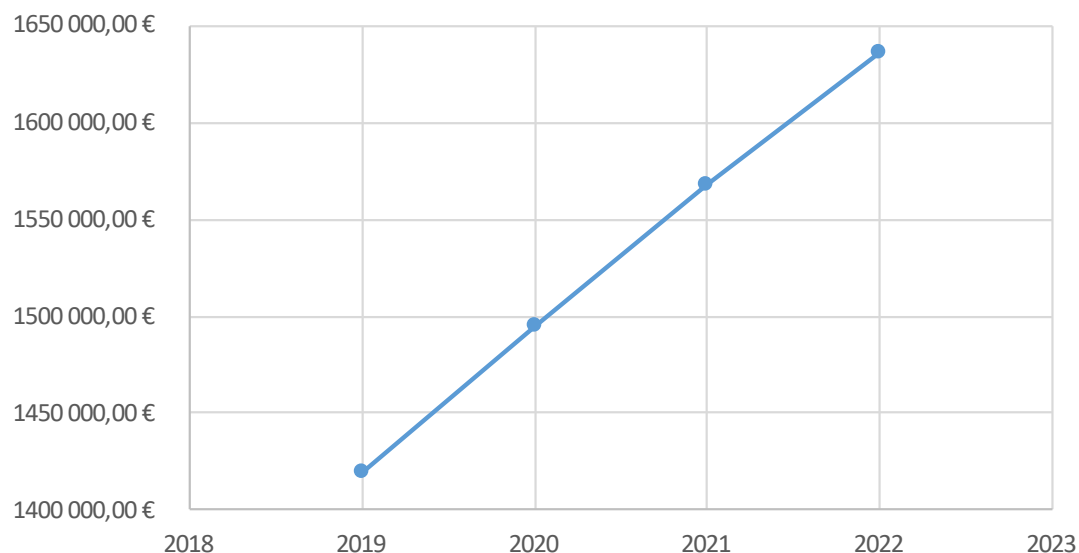
2-1 Bilan des actions financées par le produit de la CVEC en 2022



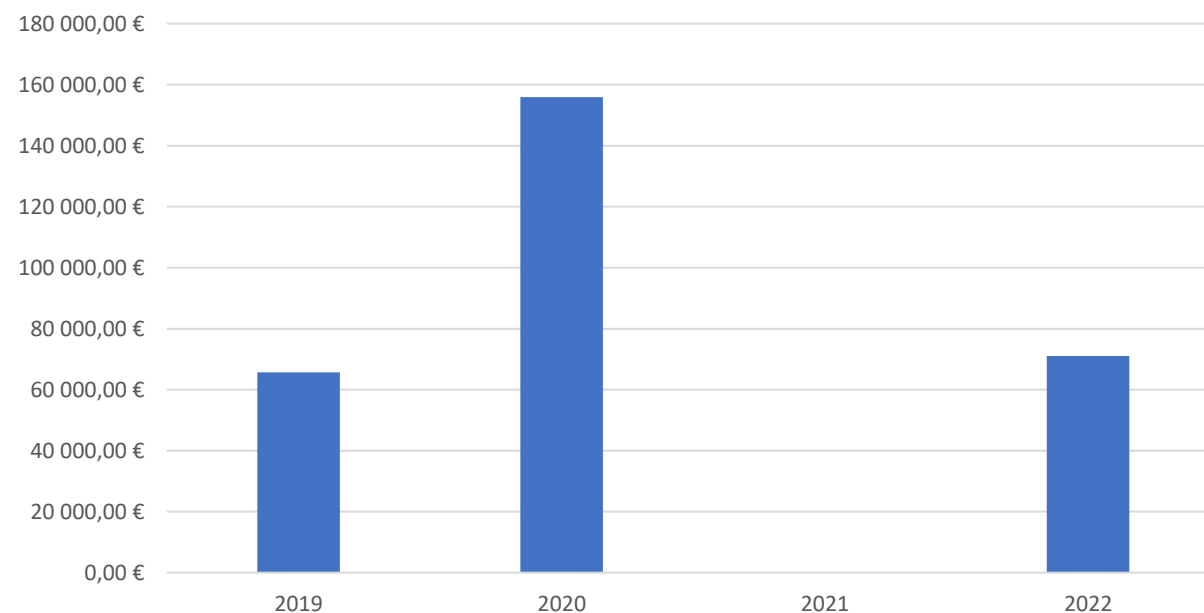
2-1 Bilan CVEC 2022

CVEC 2018-2022 : vers des reliquats maîtrisés

Evolution de la recette finale



Evolution du reliquat

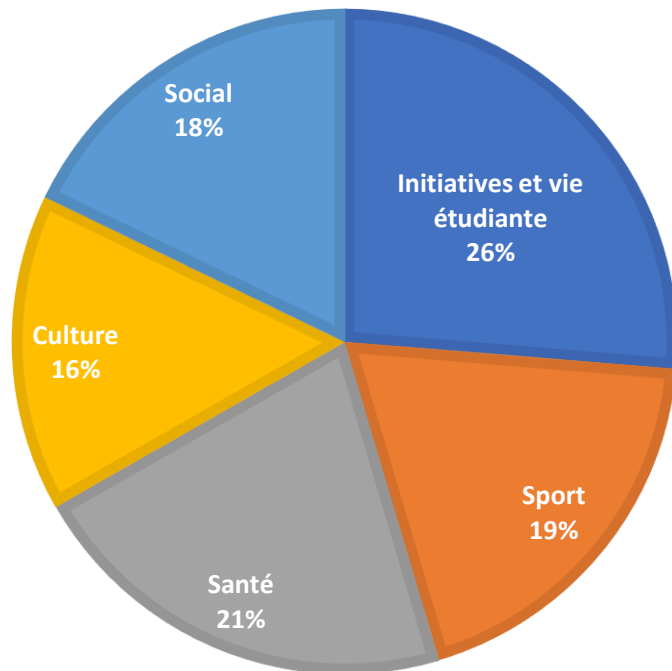


2-1 Bilan CVEC 2022

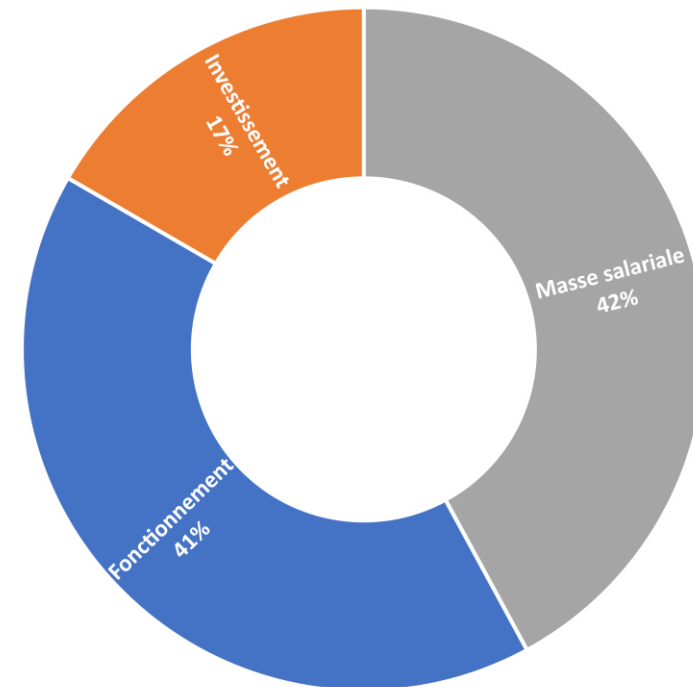
Répartition par axes

Ventilation thématique 2022

■ Initiatives et vie étudiante ■ Sport ■ Santé ■ Culture ■ Social



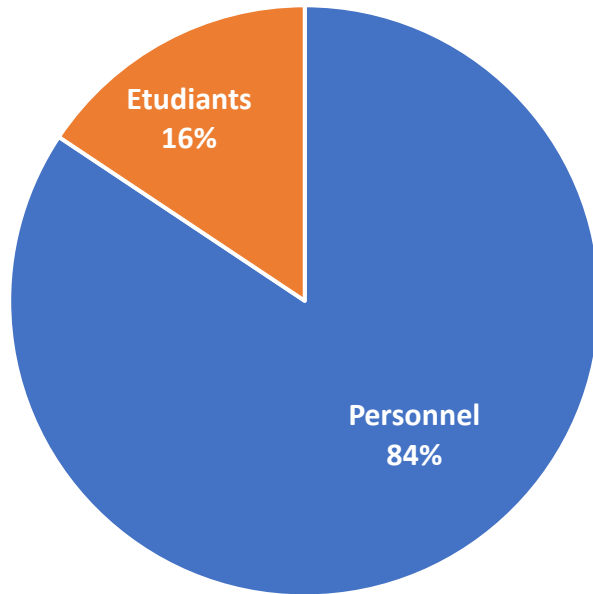
Ventilation budgétaire 2022



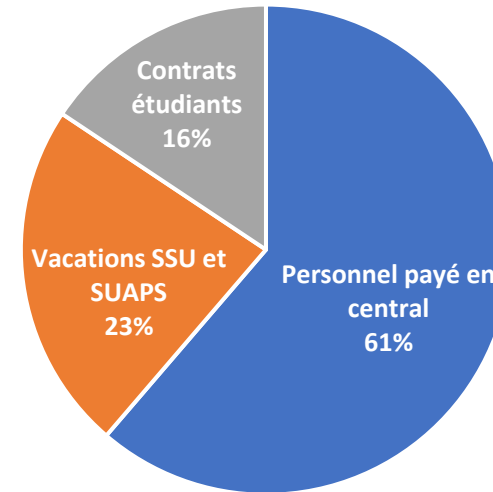
2-1 Bilan CVEC 2022

Répartition de la masse salariale

Répartition de la masse salariale 2022



Répartition de la masse salariale 2022
Ventilation précisée

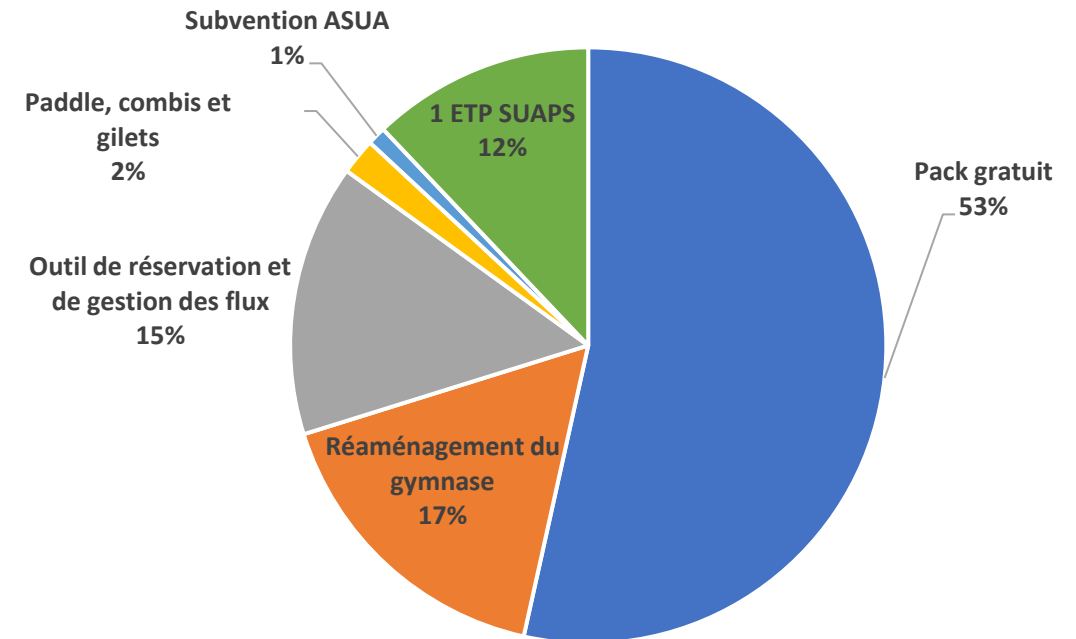


2-1 Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Sport

		Montants	Pourcentage
Pack gratuit	Fonctionnement Masse salariale	160 000,00 €	53%
Réaménagement du gymnase	Investissement	50 000,00 €	17%
Outil de réservation et de gestion des flux	Investissement	44 208,00 €	15%
Paddle, combis et gilets	Fonctionnement	5 858,00 €	2%
Subvention ASUA	Fonctionnement	3 000,00 €	1%
1 ETP SUAPS	Masse salariale	36 136,94 €	12%
TOTAL		299 202,94 €	100%

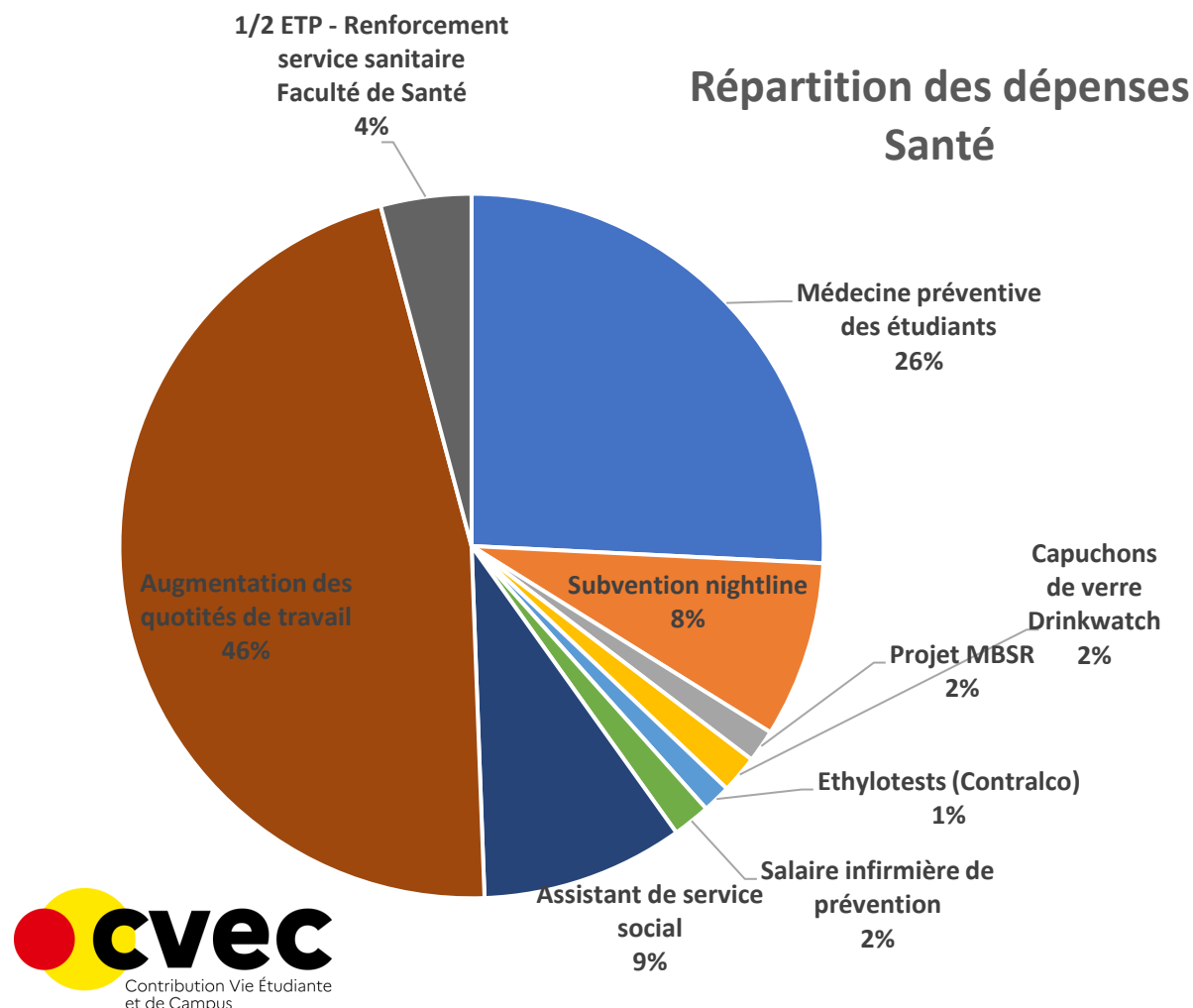
Répartition des dépenses sport



2-1 Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Santé

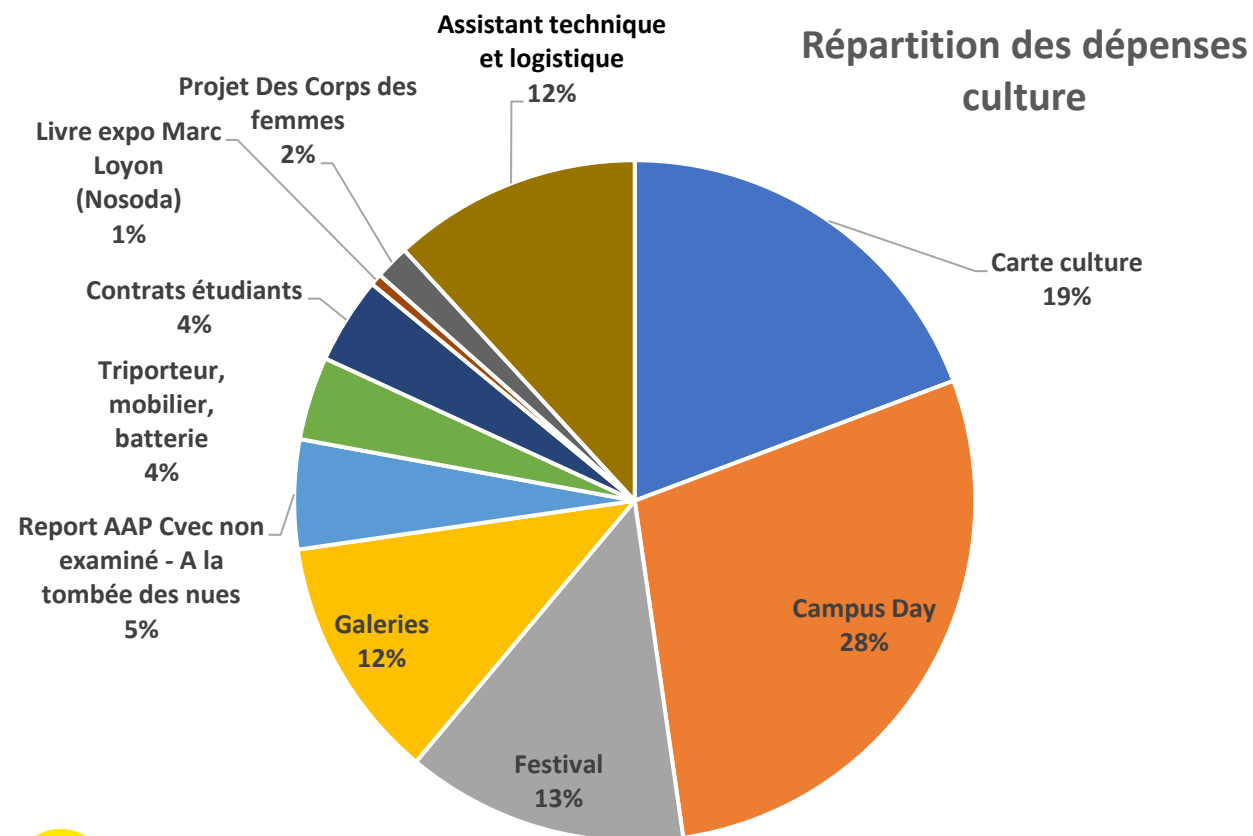
		Montants	Pourcentage
Médecine préventive des étudiants	Fonctionnement Masse salariale	86 023,10 €	26%
Subvention nightline	Fonctionnement	27 000,00 €	8%
Projet MBSR	Fonctionnement	5 000,00 €	1%
Capuchons de verre Drinkwatch	Fonctionnement	5 760,00 €	2%
Ethylotests (Contralco)	Fonctionnement	4 344,00 €	1%
Salaire infirmière de prévention	Masse salariale	5 765,52 €	2%
Assistant de service social	Masse salariale	31 004,60 €	9%
Augmentation des quotités de travail	Masse salariale	154 936,05 €	46%
1/2 ETP - Renforcement service sanitaire Faculté de Santé	Masse salariale	13 882,84 €	4%
TOTAL		333 716,11 €	100%



2-1 Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Culture

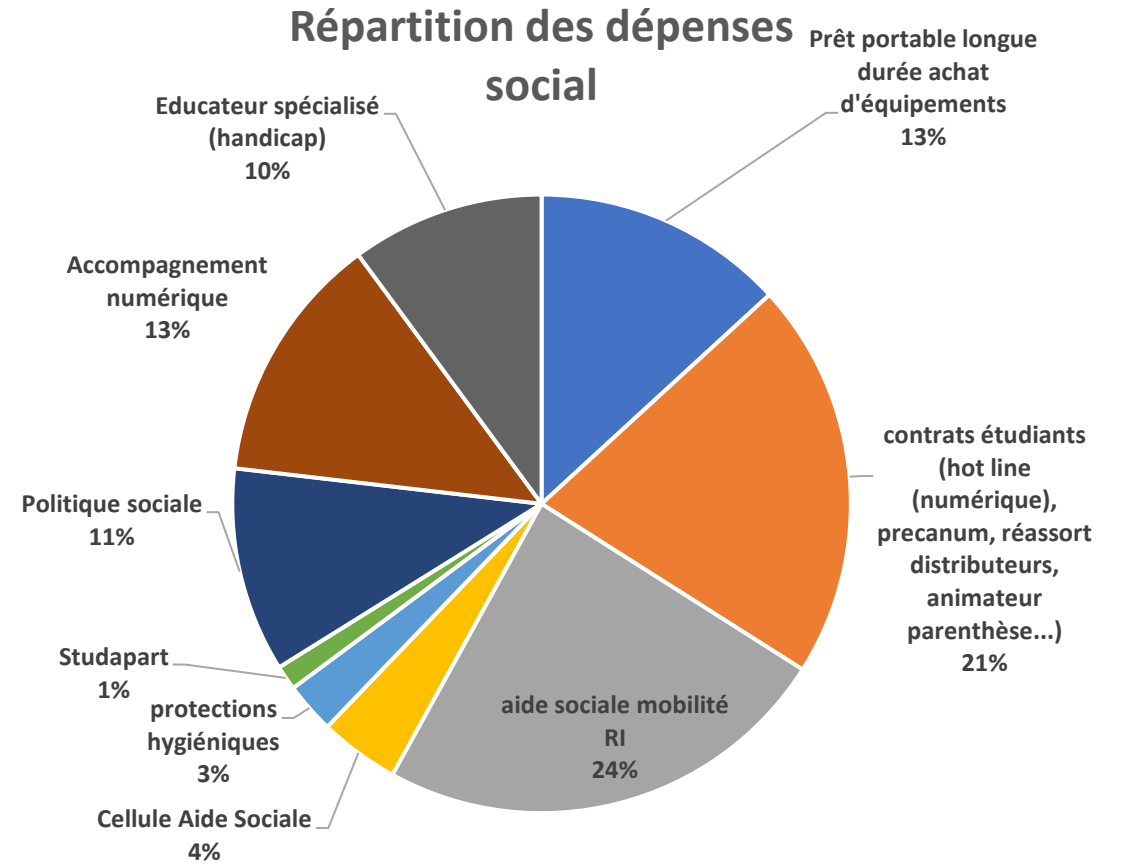
		Montant	Pourcentage
Carte culture	Fonctionnement	46 536,88 €	19%
Campus Day	Fonctionnement	68 694,48 €	28%
Festival	Fonctionnement	32 302,06 €	13%
Galleries	Fonctionnement	28 026,64 €	12%
Report AAP Cvec non examiné - A la tombée des nues	Fonctionnement	12 546,00 €	5%
Triporteur, mobilier, batterie	Investissement	9 560,48 €	4%
Contrats étudiants	Masse salariale	9 948,00 €	4%
Livre expo Marc Loyon (Nosoda)	Fonctionnement	1 344,00 €	1%
Projet Des Corps des femmes	Fonctionnement	3 938,30 €	2%
Assistant technique et logistique	Masse salariale	28 572,53 €	12%
TOTAL		241 469,37 €	100%



2-1 Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Social

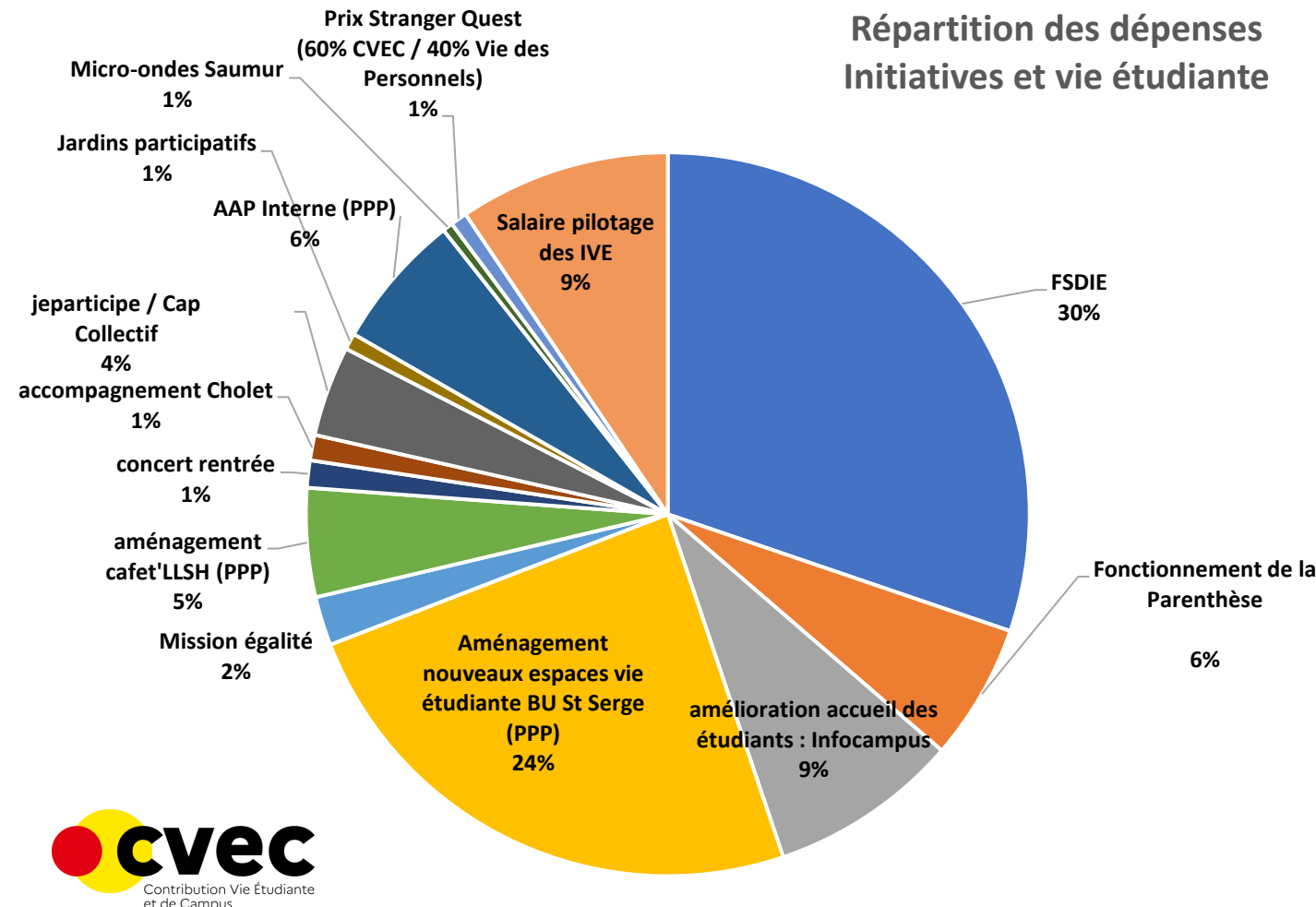
		Montants	Pourcentage
Prêt portable longue durée achat d'équipements	Investissement	36 798,00 €	13%
contrats étudiants (hot line (numérique), precanum, réassort distributeurs, animateur parenthèse...)	Masse salariale	58 080,45 €	21%
aide sociale mobilité RI	Fonctionnement	67 000,00 €	24%
Cellule Aide Sociale	Fonctionnement	11 644,00 €	4%
protections hygiéniques	Fonctionnement	7 424,00 €	3%
Studapart	Fonctionnement	3 600,00 €	1%
Politique sociale	Masse salariale	29 868,10 €	11%
Accompagnement numérique	Masse salariale	36 452,28 €	13%
Educateur spécialisé (handicap)	Masse salariale	28 182,46 €	10%
TOTAL		279 049,29 €	100%



2-1 Bilan CVEC 2022

Répartition des dépenses : Axe Initiatives et vie étudiante

		Montants	Pourcentage
FSDIE	Fonctionnement	124 425,50 €	30%
Fonctionnement de la Parenthèse	Fonctionnement	25 080,45 €	6%
amélioration accueil des étudiants : Infocampus	Masse salariale	35 000,00 €	9%
Aménagement nouveaux espaces vie étudiante BU St Serge (PPP)	Investissement	100 000,00 €	24%
Mission égalité	Fonctionnement	8 990,00 €	2%
aménagement cafet'LLSH (PPP)	Investissement	20 000,00 €	5%
concert rentrée	Fonctionnement	5 000,00 €	1%
accompagnement Cholet	Fonctionnement	4 673,00 €	1%
jeparticipe / Cap Collectif	Fonctionnement	16 624,88 €	4%
Jardins participatifs	Fonctionnement	2 999,96 €	1%
AAP Interne (PPP)	Fonctionnement	25 000,00 €	6%
Micro-ondes Saumur	Fonctionnement	1 884,00 €	0%
Prix Stranger Quest (60% CVEC / 40% Vie des Personnels)	Fonctionnement	3 029,43 €	1%
Salaire pilotage des IVE	Masse salariale	38 855,38 €	9%
TOTAL		411 562,60 €	100%



2-1 Bilan CVEC 2022

Synthèse

Au final

Recette : 1,636 k€

Dépenses : 1,565 k€

Un **reliquat de 71 017,69 €** du à :

- Des **dépenses de fonctionnement du SSU moins importantes que prévu** à hauteur de 63 593 € : Justification de dépenses sur d'autres AAP ou financeurs (type ARS)
- Une **dépense CVEC sur les protections périodiques moins importante que prévu** : Impact de l'AAP CVEC CROUS (7 424 € sur 15000 € de dépenses)

Utilisation du reliquat : Financement de **nouveaux projets** (BR CVEC 2023)

2-1 Bilan CVEC 2022

Conclusion et perspectives

Poursuivre la politique de traçabilité des dépenses

Suivre la part CVEC dans le budget global des Services Communs

Valoriser Emploi Etudiant

Distinguer le bilan financier / comptable du bilan communication

Valoriser les opérations inter-services

=> Travail en cours via :

- Un travail de benchmarking
- Une enquête auprès des étudiants sur leur perception de la CVEC

Approuvé à l'unanimité par la sous-commission CVEC du 21 mars 2023 avec 14 voix pour

Approuvé à l'unanimité par la CVET du 28 mars 2023 avec 11 voix pour

Approuvé à la majorité par la CFVU du 3 avril 2023 avec 18 voix pour et 8 abstentions

POUR VOTE



2-2 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante

Rappel du dispositif **UA**

Les aides proposées au sein de l'UA:

Tickets de transport (24 h)

Prêts longs d'ordinateur portable (Precanum)

Cartes SIM avec 20 Go de data interne

Campagne de distribution « Boîte à partage »

Kits hygiène + serviettes périodiques

Exonération des frais universitaires d'inscription pour situation sociale

Aides de l'Université pour les étudiants n'entrant pas dans les critères du CROUS (+35 ans, doctorants...) : alimentaire/hygiène, logement, transport, numérique.

La cellule d'aide sociale

Réunion tous les 15 jours /3 semaines à la rentrée et toutes les 3 semaines/un mois le reste de l'année

Instruction par les AS

Aide hors critères du CROUS

Aide ponctuelle et plafonnée

Aide alimentaire

Aide au logement

Aide numérique

Aide au transport

=> AIDE D'URGENCE

Délai de versement de l'aide

Aide alimentaire : sous 5 à 15 jours

Aide monétaire : entre 10 jours et 4 semaines



université
angers

2-2 Contexte de la cellule d'aide sociale **UA**

Une cellule **née au printemps 2020** pour répondre aux **aides d'urgence du 1er confinement**

- Rapatriement
- Situation de précarité accentuées par la perte d'emploi
- Aide numérique...

=> La cellule d'aide sociale de l'UA est **rattachée à la Sous-commission Politique sociale étudiante** et représente une cellule de **traitement**.

=> **Fusion de la Commission d'exonération des droits d'inscriptions et de la Cellule d'urgence sociale**

Forme **le FSDIE social** (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)

Via 4 canaux de financement :

CVEC / FUSO (Fonds d'Urgence de Solidarité – Fondation) / Partenariats / AAP

Vient en **complémentarité des Aides du CROUS (A.S.A.P./ A.S.A.A.)**

Un besoin :

- d'harmoniser/clarifier les dispositifs pour faciliter le travail des AS
- de répondre à des nouveaux besoins (aide énergétique, aide aux études...) pour les étudiants les plus en difficulté

2-2 Données statistiques **CROUS** Année universitaire 2021/2022

>> L'Aide spécifique ponctuelle (A.S.A.P.)

Aides ASAP	PAYS DE LA LOIRE	ANGERS	UNIVERSITE D'ANGERS	% UA / Angers	% UA / Région
Nombre de bénéficiaires différents	1 574	522	379	72%	24%
Nombre d'aides attribuées (Aides ASAP + aide monétique CCAS + chèques services)	4 093	1 431	1 119	78%	27%
Montants totaux attribués	831 545€	215 757€	153 886 €	71%	18,5%

>> L'Aide spécifique annuelle (A.S.A.A.)

219 aides accordées à l'échelle du CROUS des Pays de la Loire

2-2 Bilan de la cellule d'aide sociale **UA**

>> Bilan des aides attribuées depuis la mise en place de la cellule

	2020		2021		2022	
CATEGORIES	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées
Aide alimentaire	6 710,00 €	17	10 780,00 €	29	12 040,00 €	33
Logement	10 234,80 €	22	7 753,60 €	21	6 101,00 €	18
Transport	10 153,00 €	16	2 715,00 €	11	4 508,00 €	18
Numérique	870,00 €	6	2 046,00 €	14	900,00 €	4
Total accordé	27 967,80 €	61	23 294,60 €	75	23 549,00 €	73

Une même personne peut bénéficier de plusieurs typologies d'aides

2-2 Bilan de la cellule d'aide sociale **UA**

>> Bilan des demandes d'exonération

	2019/2020		2020/2021		2021/2022	
CATEGORIES	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées
Tarif Licence	4 080 €		3 570 €		2 210 €	
Tarif Master	4 617€		3 888 €		6 318 €	
Tarif doctorat	760 €		380 €		760 €	
Autres	601 €		1 602€		0 €	
Total accordé	10 058 €	44	9 440 €	22	9 288 €	42

2-2 Données statistiques

Cellule d'aide sociale **UA**

Année universitaire 2021/2022

41 demandes d'aide sociale examinées

- ✓ 35 demandes accordées, soit 61 aides, pour une dépense de 20 189€
Un.e étudiant.e peut bénéficier de plusieurs aides (ex: logement et alimentaire)
- ✓ 6 demandes refusées ou ajournées

33 étudiant.es différent.es dont

- ✓ 19 femmes et 14 hommes
- ✓ 9 inscrit.es en licence / 7 en master/ **13 en doctorat** / 4 au CELFE
- ✓ 6 étudiant.es âgé.es de plus de 35 ans
- ✓ 28 étudiant.es internationaux.ales
dont 6 rencontrant des difficultés dans le renouvellement de leur titre de séjour.

50 demandes d'exonérations des frais d'inscription

- ✓ 42 avis favorables
- ✓ 8 avis défavorables

2-2 Evolution du dispositif d'aide sociale

Contexte	Modalités	Valeur unitaire	Plafond
> ALIMENTAIRE / HYGIENE <			
Surmonter une baisse de revenu empêchant de s'alimenter décemment	Ticket service	200€/mois <i>À la place de 70€ / semaine</i>	> Pas de plafond annuel > Doublement de la valeur unitaire pour un foyer avec enfant(s) <i>Auparavant 2 mois – 560€ pour une personne seule et 1 120 € pour un foyer</i>
> LOGEMENT <			
Pallier une baisse de revenu empêchant de payer les charges liées au logement (loyer mensuel résiduel, caution, facture d'Energie).	Versement	Loyer mensuel résiduel / <i>retard de loyer / Caution</i>	> Jusqu'à 2 loyers et dans la limite de 1 000 € <i>A la place de 500€</i>
	<i>Tickets services énergie /versement</i>	<i>Dettes/mensualité facture d'énergie</i>	> Jusqu'à 50% de la dette et/ou Dans la limite de 40 € pour la mensualité en cours

Modification

Nouveaux éléments

2-2 Evolution du dispositif d'aide sociale

CONTEXTE	MODALITES	Valeur unitaire	Plafond
----------	-----------	-----------------	---------

Clarification

> TRANSPORT <

> Mobilité quotidienne (aller en cours/stage)	Versement	Billets de transport et/ou frais de déplacement	> Dans la limite de la prise en charge de l'équivalent de 2 mois de frais de déplacement
> Rapatriement en urgences	Versement	Billets de transport	> Jusqu'à 800 €uros

Nouveau plafond

> NUMERIQUE <

> une aide à l'achat de matériel informatique	Versement		> 50% de l'achat d'un matériel dans la limite de 250 euros (sur facture)
> Une aide à l'accès internet			> 150 € permettant l'acquisition d'un boîtier 4G (30 €) et 10 € d'abonnement mensuel Privilégier autant que possible le prêt de matériel Complémentarité possible avec l'ASAP

Inchangé

2-2 Evolution du dispositif d'aide sociale

CONTEXTE	MODALITES	Valeur unitaire	Plafond
----------	-----------	-----------------	---------

> AIDE AUX FRAIS D'ETUDES <

Pallier des difficultés d'acquisition d'outils matériels et immatériels nécessaires aux études (livres, calculatrice, logiciel...)	Versement		> Jusqu'à 250€ sur présentation de devis/facture Création d'une nouvelle aide
--	-----------	--	--

> AIDE A LA SANTE <

Pallier des difficultés ponctuelles d'accès aux soins (ex: produits prescrits non remboursés, frais d'optique, frais dentaire,...)	Versement		> Jusqu'à 500€ sur présentation devis/facture Création d'une nouvelle aide
--	-----------	--	---

AIDE A LA DECOHABITATION

Mettre en sécurité un.e étudiant.e victime de harcèlement et/ou de VSS nécessitant un abandon de son logement	Versement	Création d'une nouvelle aide	> Jusqu'à 1500 € pour une aide de 2 semaines (100 euros par jour incluant logement, trousseau, alimentaire...) > Travail en collaboration avec le CROUS, SSU, Commission Egalité > Partenariat France Victime 49 / Solidarité Femmes 49
---	-----------	------------------------------	---

3. Ressources humaines

3-1 RSU 2021– **vote**

3 - Rapport social unique (RSU) 2021



01 - Effectif



P. 05

Augmentation de l'effectif global de + 68
+ 33 enseignants et + 35 BIATSS par rapport à 2020

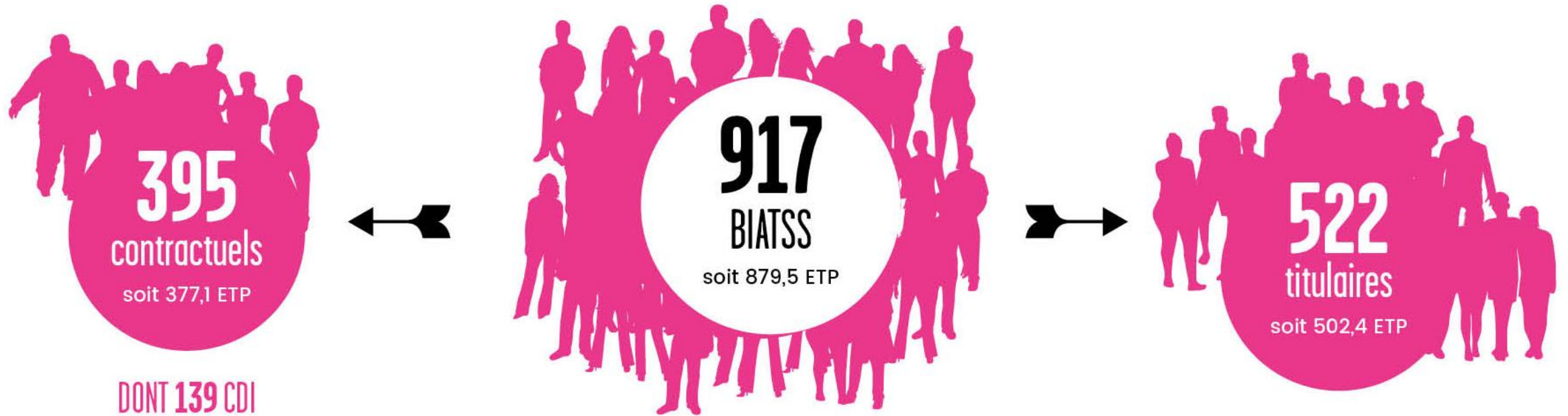
01 - Effectif enseignant



p. 05

1 enseignant pour 23 étudiants
(1 pour 24 en 2020)

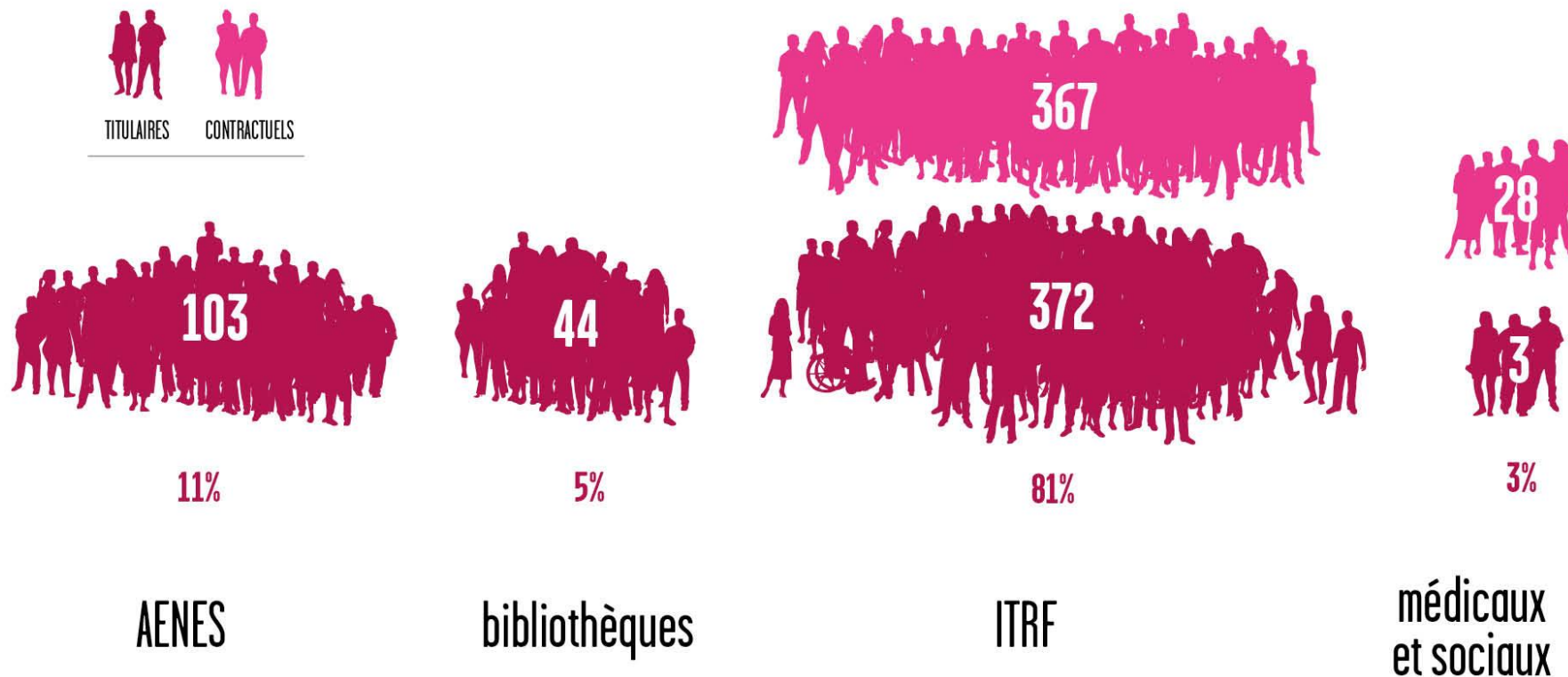
01 - Effectif Biatss



p. 05

1 Biatss pour 29 étudiants
(1 pour 32 en 2020)

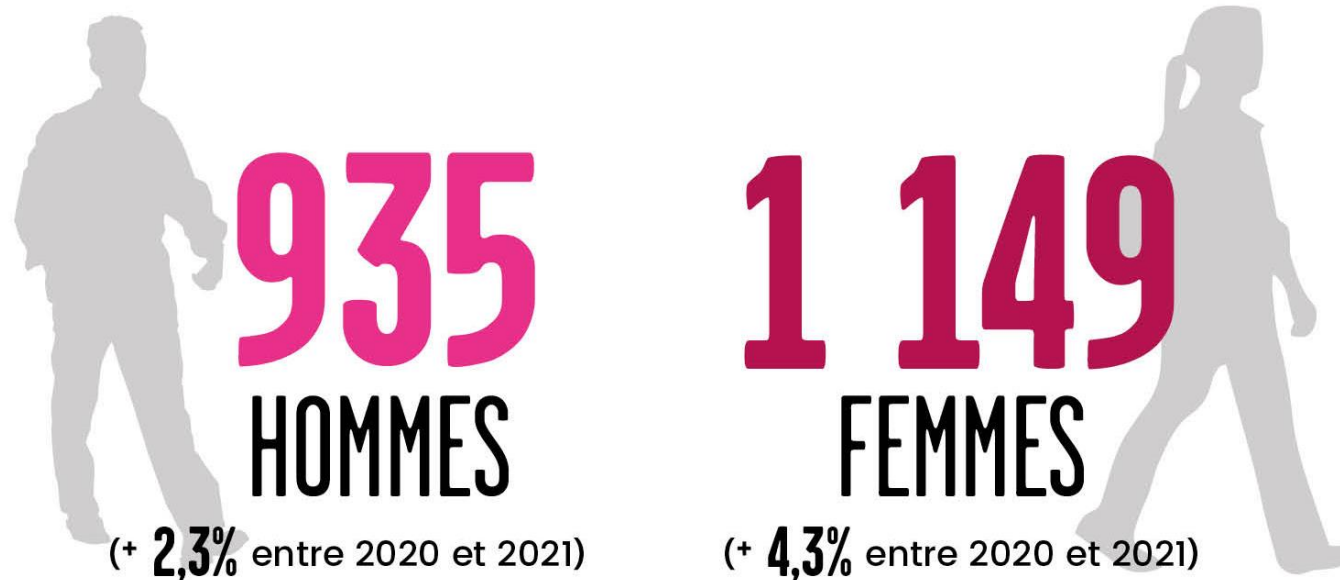
01 - Effectif BIATSS par filière/catégorie



p. 07

**+ 11 personnels de catégorie A
+ 22 personnels de catégorie B
+ 2 personnels de catégorie C**

01 - Effectif par sexe



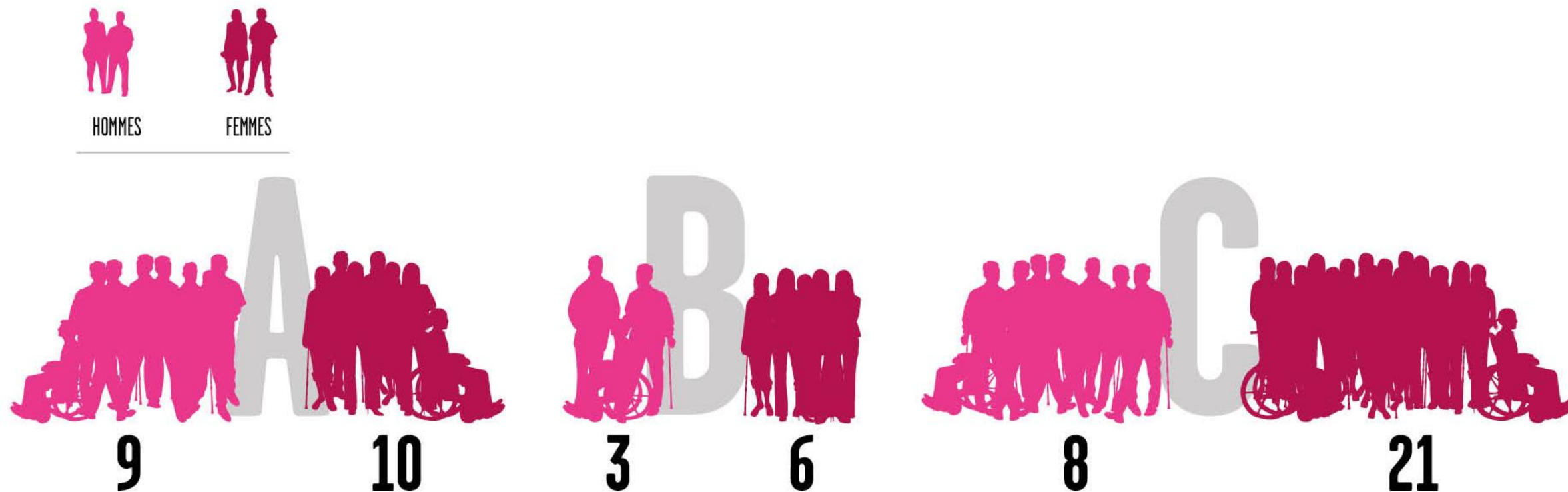
Évolution globale par rapport à 2020 :
+ 21 hommes et + 47 femmes

- + d'hommes (657) que de femmes (510) chez les enseignants
- + de femmes (639) que d'hommes (278) chez les BIATSS

Sur-représentation dans les unités :

- + de femmes : SCD, DRH, SSU, DRIED, SCAFOP, DAF, DI, AC, SUIO-IP,
- + d'hommes : DDN, DAV, DPIL

01 - Emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés



p. 11

57 personnes en situation de handicap

(taux d'emploi direct de 2,98 %)

En 2020 : 51 personnes en situation de handicap

(taux d'emploi direct de 2,74 %)

01 – Emploi étudiant

42 327 h

C'est le nombre d'heures effectuées par des étudiants employés par l'UA en 2021. (augmentation de 12 896 h entre 2016 et 2021)

SOIT L'ÉQUIVALENT DE 26 ETP

40% des heures effectuées le sont en composante, **25%** dans les services communs et **35%** dans les services centraux
72% des emplois étudiants localisés dans les services communs se trouvent au SCDA. **32%** des emplois étudiants localisés dans les composantes se trouvent en **Santé**, **24%** en **DEG**, **19%** en **LLSH**.

02 & 03 – Le recrutement et les parcours professionnels

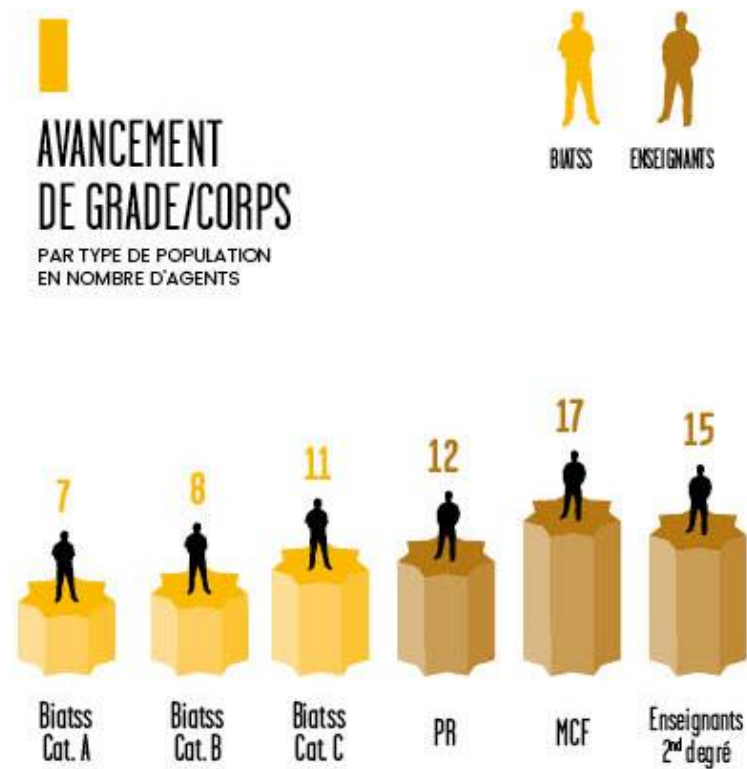
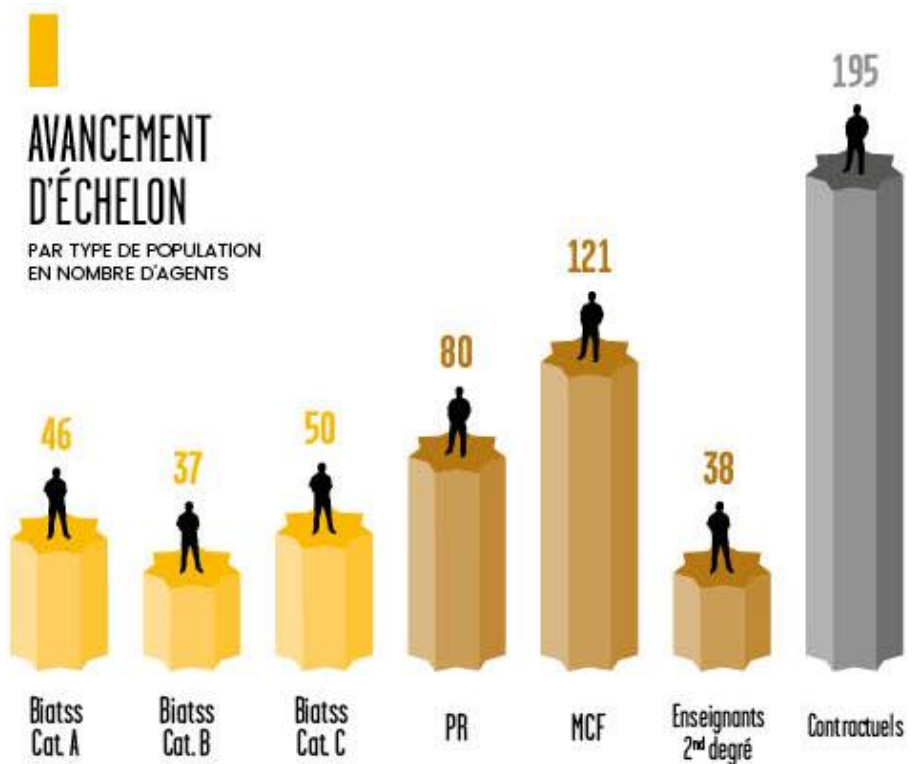


Mobilité

Turnover de **14,3%** (-0,7 point par rapport à 2020)
92% des arrivées dans l'établissement concernant des contractuels
79% des départs concernant des fins de contrat et des démissions,
11% des retraites

p. 17-19

03 – L'avancement



p. 20

35%

des agents titulaires
(enseignants et BIATSS),
ont bénéficié d'une évolution
de carrière en 2021,
soit 442 agents.

4

contractuels
titularisés
par concours
en 2021.

04 – La formation des personnels

12 520 h

DE FORMATION
DISPENSÉES
EN 2021



+ 8 161 heures
par rapport à 2020
+ 1 439 heures
par rapport à 2019

185 000 €

C'est le budget
consacré à
la formation
en 2021.

56%

des personnels
Biatss

&

12%

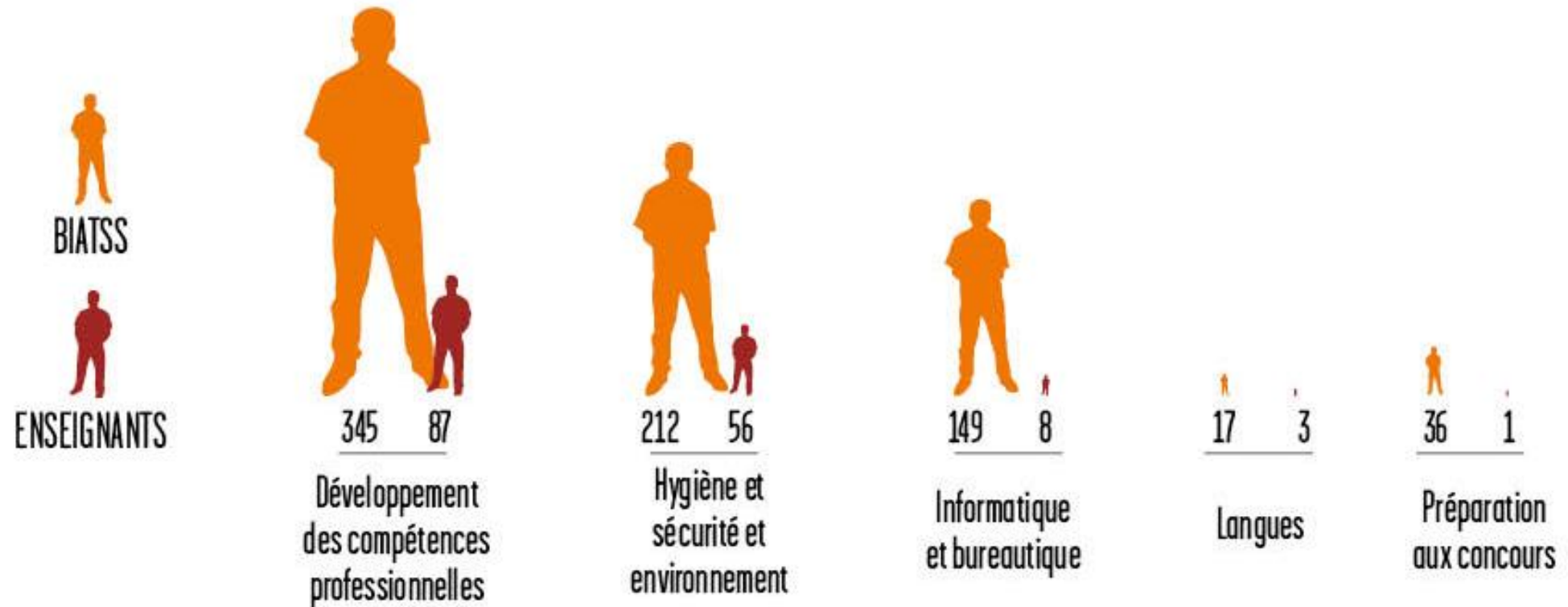
des personnels
enseignants

ONT SUIVI AU MOINS
UNE FORMATION EN 2021.

652

personnels ont suivi
au moins une formation
avec une moyenne
de 3 heures de formations
par personne.

04 – Répartition des formations en nombre de stagiaires



Répartition du nombre d'heures de formation

- **Personnels BIATSS**

62 % pour le développement des compétences professionnelles,
13 % en informatique/bureautique et 17 % en hygiène/sécurité/environnement

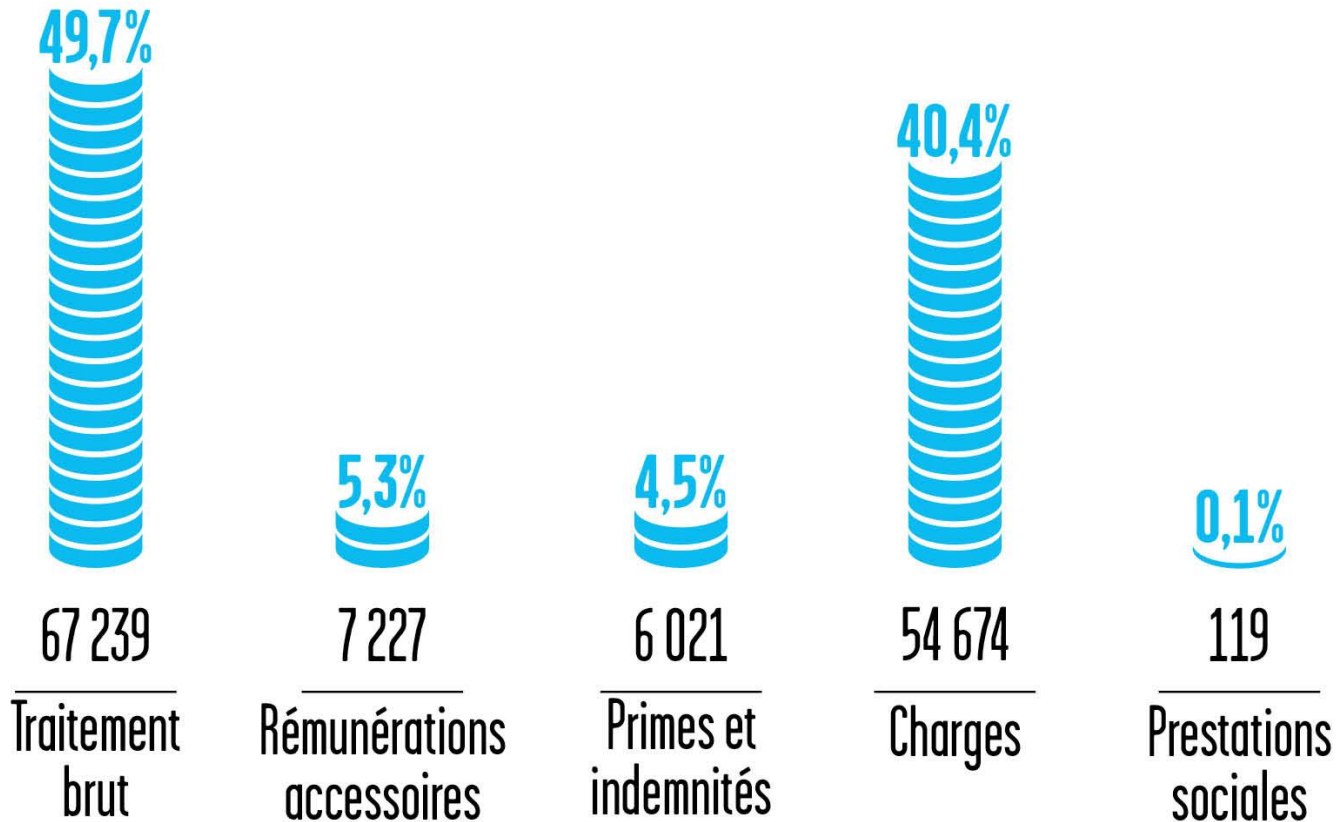
- **Enseignants**

73 % pour le développement des compétences professionnelles,
4 % en informatique/bureautique et 9 % en hygiène/sécurité/environnement

05 – Répartition de la masse salariale

135 282 134
EUROS

C'est le montant
de la masse salariale
constatée en 2021
dont 89% consacrés
à la rémunération des
personnels permanents.



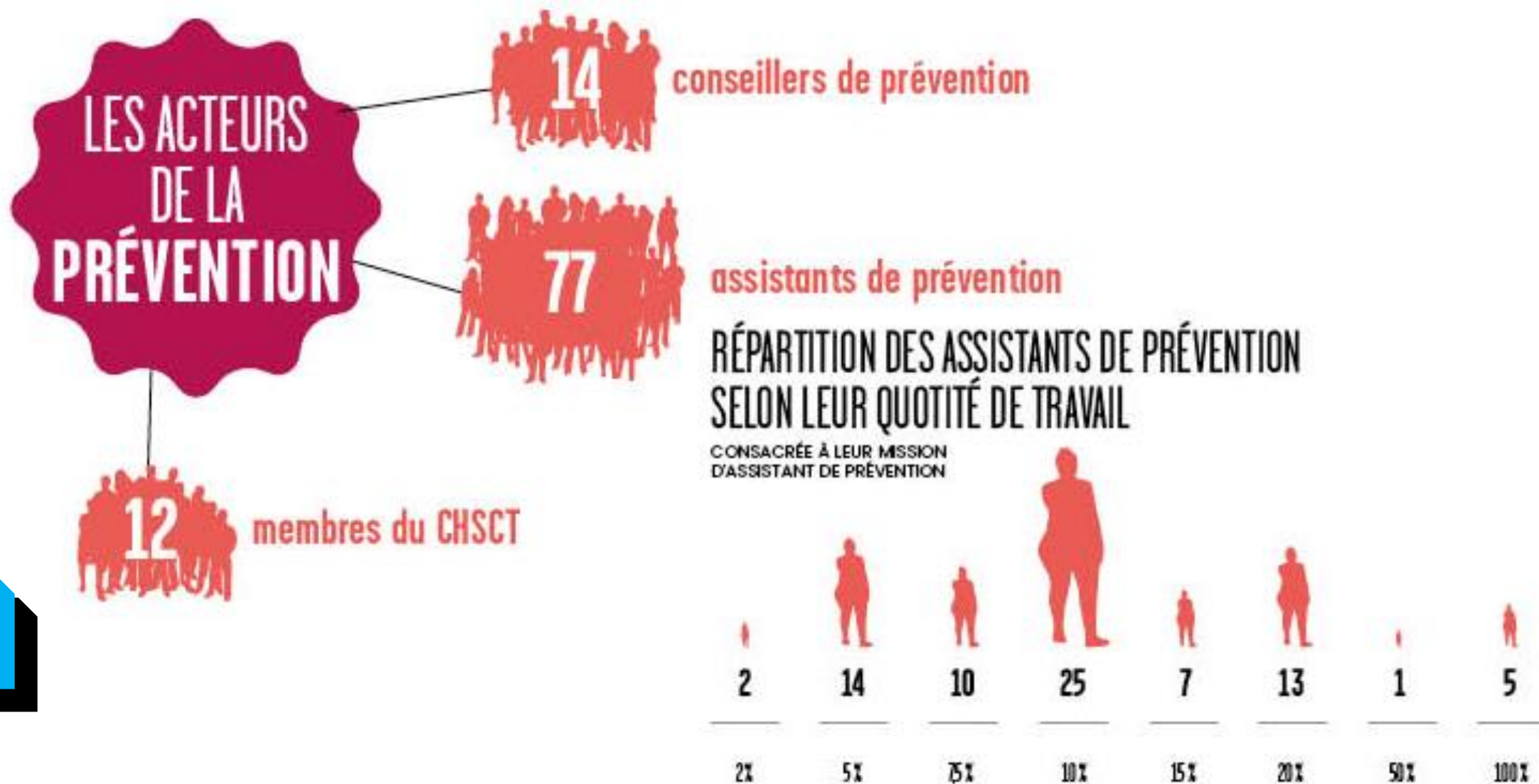
en K€

p. 25

Evolution de la masse salariale

Augmentation de 4 330 382 (+3,3% entre 2020 et 2021)

06 – Accidents travail/trajet et maladies professionnelles

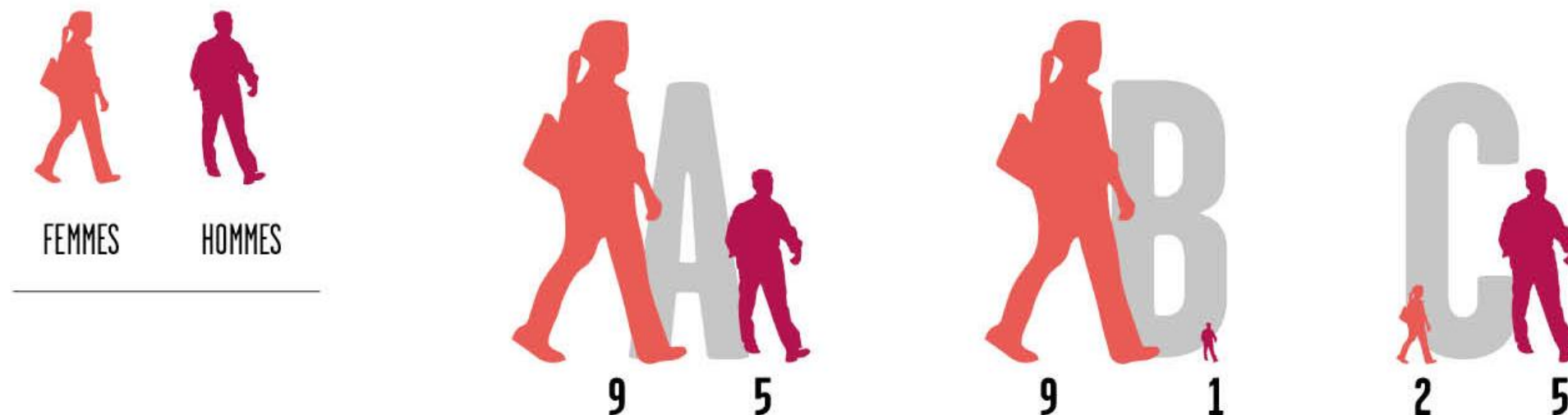


BILAN DES ACTIVITÉS DU CHSCT EN 2021

- 3 visites de sites effectuées
- 0 danger grave et imminent signalé
- 3 consultations :
 - 3 sur des projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail
 - 0 sur des projets importants d'introduction de nouvelles technologies
- 17 avis rendus

06 – Accidents travail/trajet et maladies professionnelles

31 ACCIDENTS DE TRAVAIL/TRAJET & MALADIES PROFESSIONNELLES



p. 30

63 % des accidents de service et maladies professionnelles concernent les personnels BIATSS

07 – Répartition des agents selon la durée du temps de travail

90%



SOIT
1 864
AGENTS

TEMPS COMPLET

7%



SOIT
147
AGENTS

TEMPS PARTIEL CHOISI

3%



SOIT
73
AGENTS

TEMPS NON COMPLET

p. 35

80 % des agents en temps partiel
choisi sont des femmes

07 – Nombre de jours d'absence pour raison de santé et hors raison de santé



BIATSS



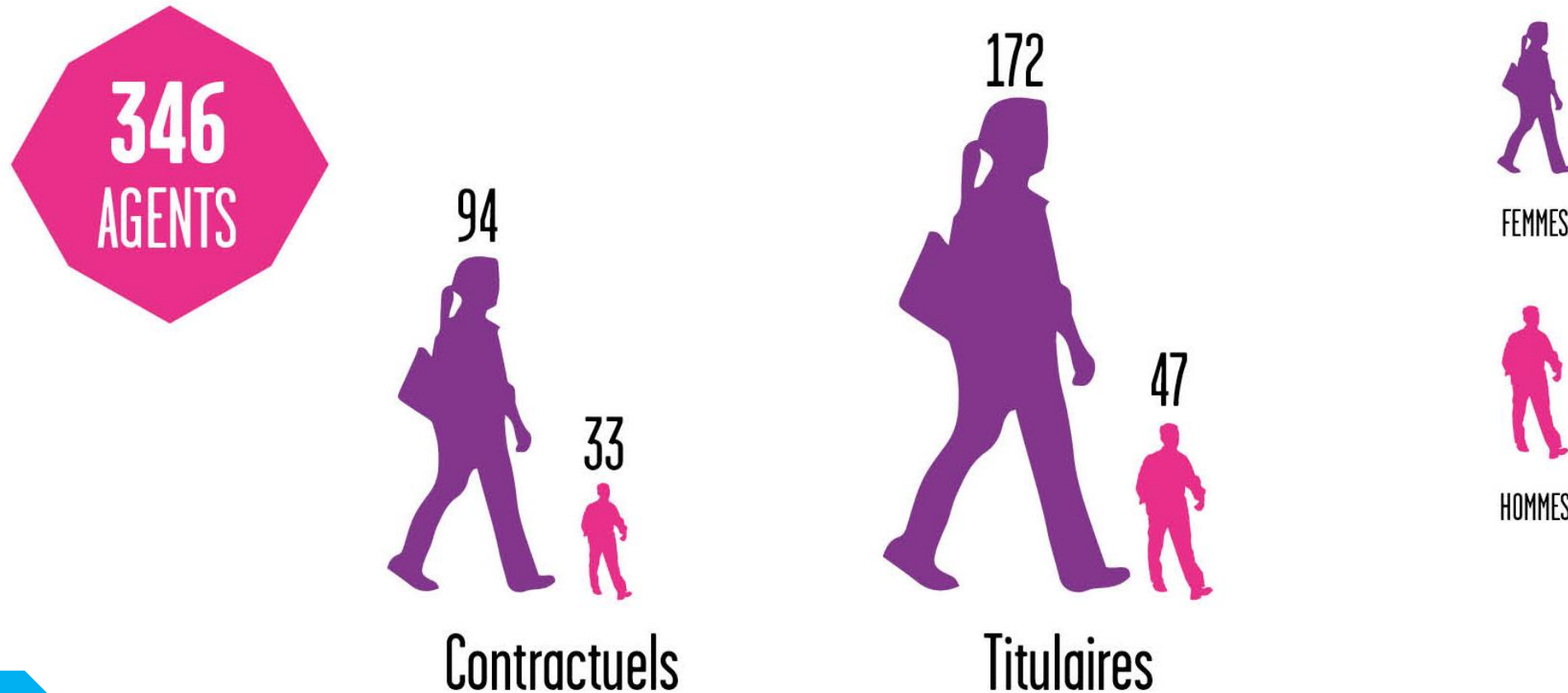
ENSEIGNANTS

p. 36

sur **15009** jours d'absences (17712 en 2020), 10134 jours sont des congés maladies et accidents de services et 4875 jours relèvent de jours d'absences hors raison de santé (congés maternité, congés paternité, congés bonifiés, CRCT...)

47 % des absences hors raisons de santé (congés maternité, congés paternité, congés bonifiés, CRCT...) concernent les **enseignants-chercheurs**

07 – Répartition des agents en télétravail régulier



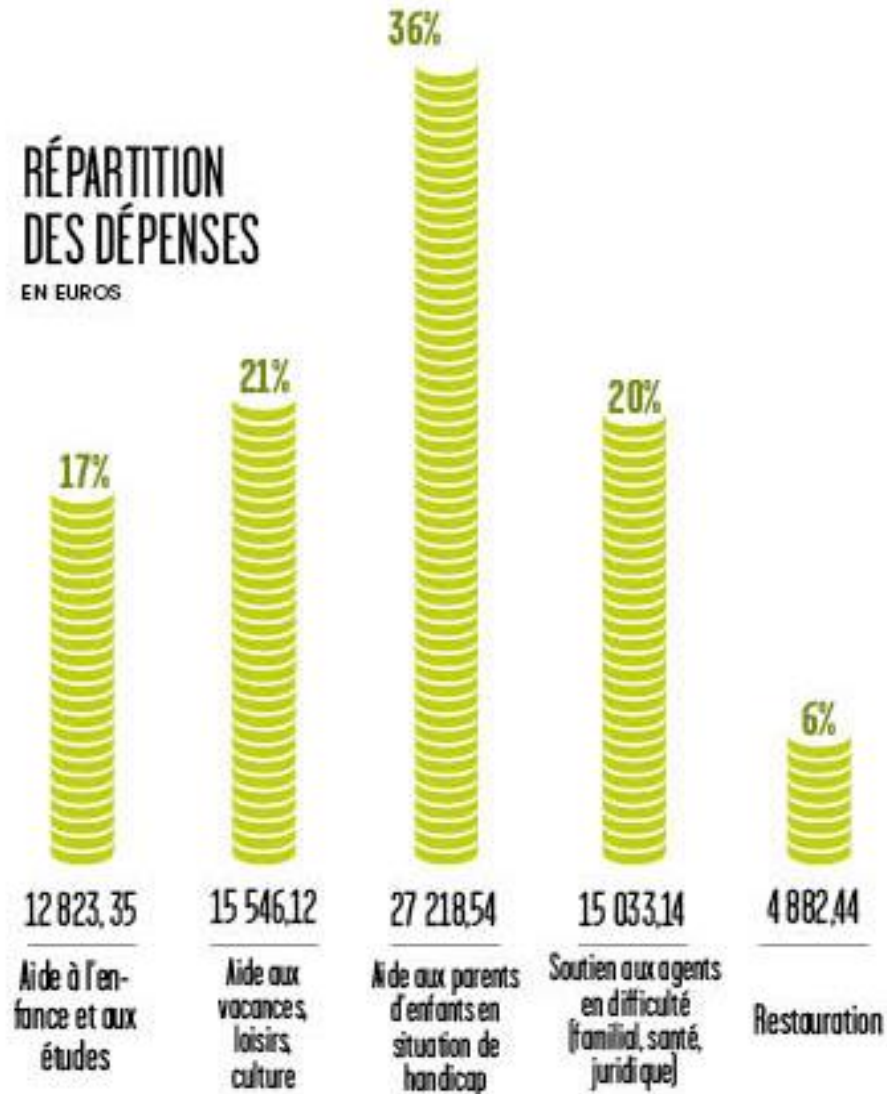
p. 33

Télétravail régulier :
→ 346 agents exercent leurs fonctions dans le cadre du télétravail régulier (77% de femmes)

08 – Action sociale et dialogue social

75 504 €
DE DÉPENSES
RELATIVES À L'ACTION SOCIALE

Résultats du vote au
CSA du 5 avril 2023 :
à l'unanimité avec 9
voix pour



POUR VOTE

p. 39

4. Recherche

4-1 Rapport sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés –
vote



SITUATION 2020 DES DOCTEUR.E.S 2019
Situation à un an
SITE ANGERS



PROFIL DES DOCTEUR.E.S RÉPONDANT.E.S

- 89 docteur.e.s ont soutenu leur thèse en 2019 sur le site Angers du collège doctoral
- Interrogation sur leur situation professionnelle en décembre 2020
- 57 répondant.e.s à l'enquête (64% de réponse)
- Données centralisées par ex-Ecole des Docteurs



PROFIL DES DOCTEUR.E.S RÉPONDANT.E.S



23
Femmes



34
Hommes

34

Nationalité
française



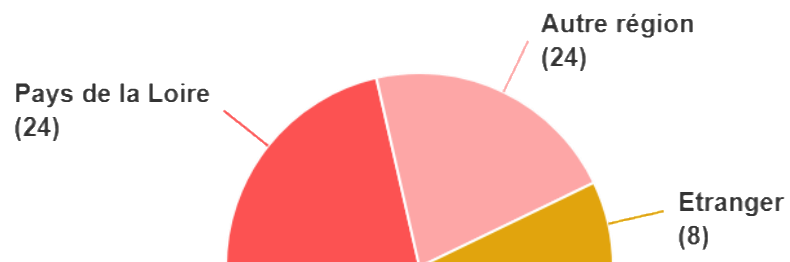
23

Nationalité
étrangère

Âge médian au moment de l'enquête 31 ans

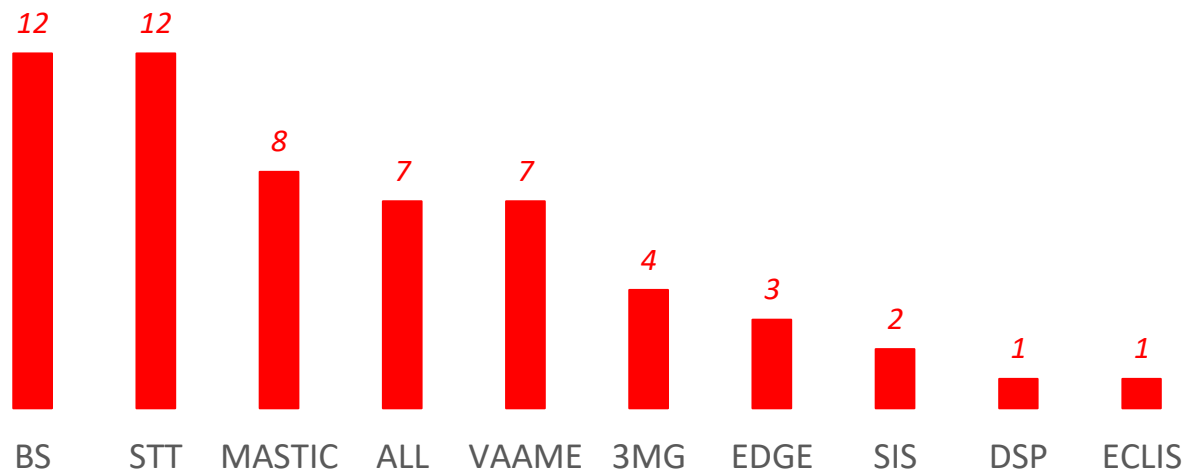


Localisation du diplôme d'accès au doctorat



***86% de docteur-es nationaux** (ayant obtenu leur diplôme d'accès en France)

****14% de docteur-es internationaux** (ayant obtenu leur diplôme d'accès à l'étranger)

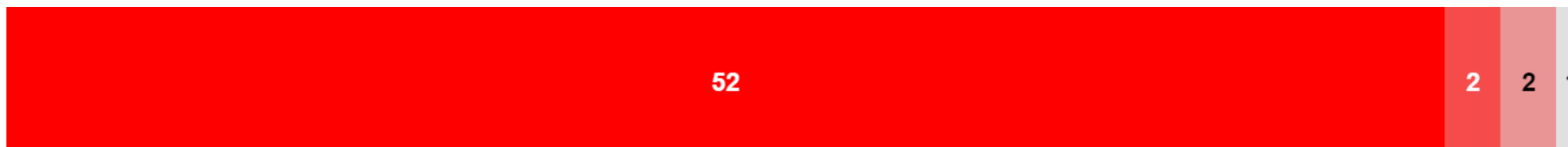


RÉPARTITION PAR ÉCOLE DOCTORALE



DEVENIR DES DOCTEUR.E.S INTERROGÉ.E.S

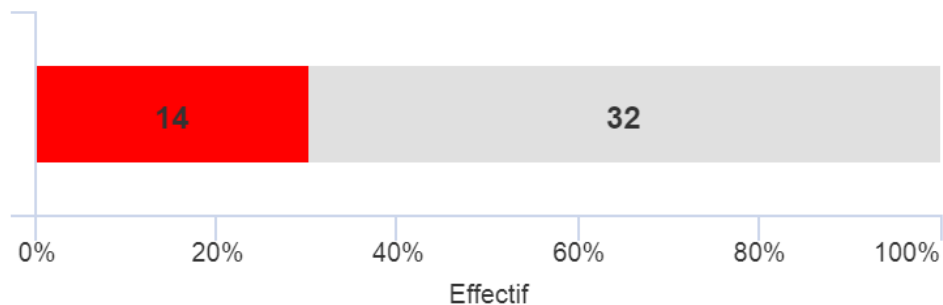
95% des docteur·es sont en **emploi** en décembre 2020 (n= 54).



● Emploi ● Recherche d'emploi ● Futur emploi ● Autre

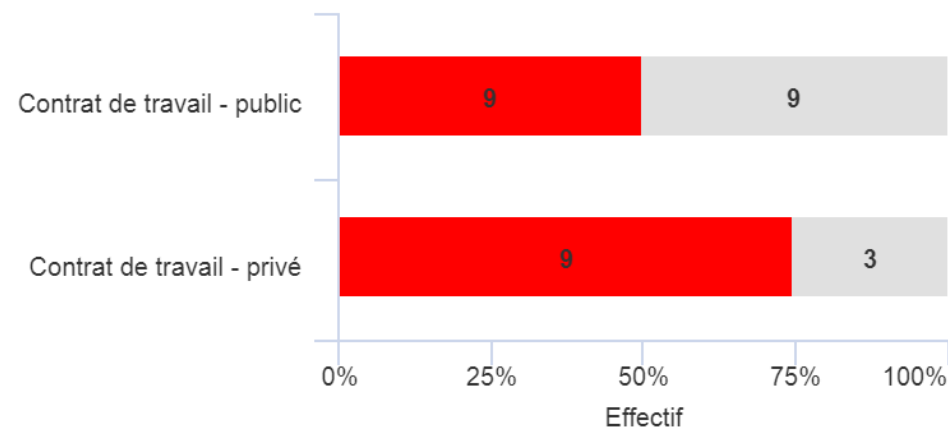
* En attente du démarrage d'un futur emploi

** inactivité, études, maternité, paternité, accident, longue maladie, reconversion en cours, année sabbatique...



● Privé ● Public

CONTRAT DE TRAVAIL PAR TYPE D'EMPLOYEUR

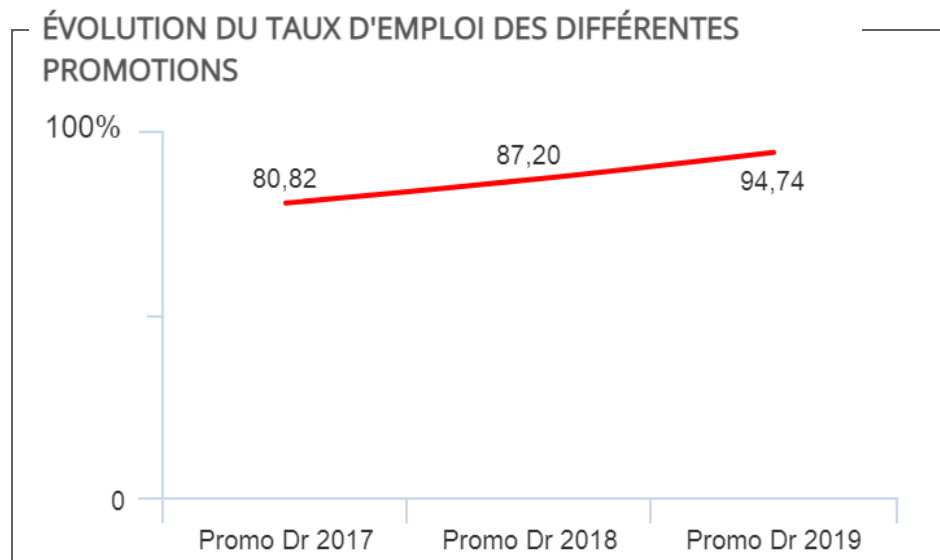


(Pour les emplois exercés en France)

● Contrat à durée indéterminée
● Contrat à durée déterminée



DEVENIR DES DOCTEUR.E.S INTERROGÉ.E.S



LOCALISATION DE L'EMPLOI A 1 AN

6% en BRETAGNE

43% en PAYS DE LA LOIRE

6% en Île-de-France

19% dans une autre région française

19% à l'ÉTRANGER *

* soit 9 docteur.e.s, dont 2 de nationalité française

(n=47)





CONCLUSIONS



- Bonne insertion professionnelle des docteur.e.s UA (95% en emploi à un an – CDI > CDD)
- Projet professionnel en adéquation avec le doctorat
- Situation professionnelle satisfaisante à un an
- Perspectives d'évolutions favorables décrites par les docteur.e.s UA

POUR VOTE

5. Enseignement et conventions

5-1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » –
vote

5-2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses » – **vote**

5-3 Création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP
« Management et gestion des organisations » - **vote**

5-1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville »

Il est demandé aux membres du CA d'approuver la création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville ».

Le DIU est destiné à des chirurgiens orthopédistes en cours de formation ou confirmés qui souhaitent se spécialiser dans la chirurgie du pied et de la cheville.

Durée totale de la formation : 94 heures dont 56 heures d'enseignement et 36 heures de stage.

Résultats du vote à la CFVU du 3 avril 2023 : unanimité avec 28 voix pour



université
angers

5-2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses »

Il est demandé aux membres du CA d'approuver la création du DIU « Interactions médicamenteuses ».

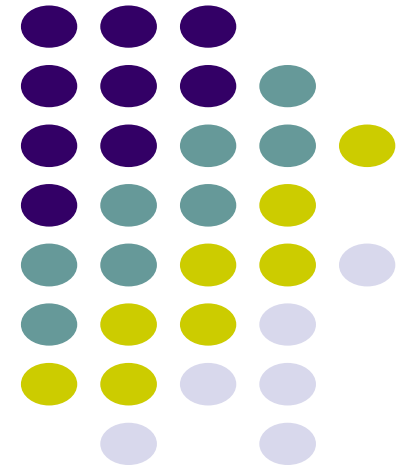
Le DIU est destiné aux étudiants, salariés et professionnels en profession libérale qui souhaitent se former à envisager, détecter, valider (ou non) une IAM, avant ou après la mise sur le marché.

Durée totale de la formation : 120 heures.

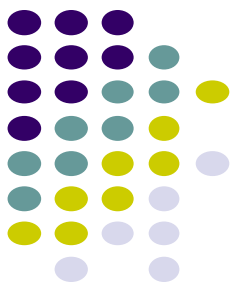
Résultats du vote à la CFVU du 3 avril 2023 : unanimité avec 28 voix pour

5-3 LP Entrepreneuriat

UFR DEG
Rentrée 2023 (?)

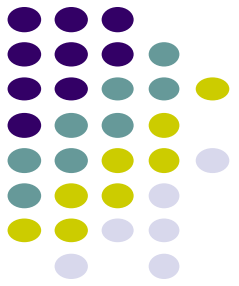


LP Entrepreneuriat



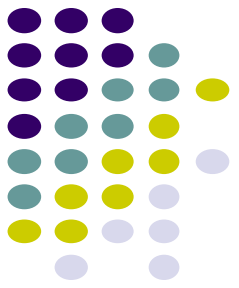
	LP MPP (Cholet, 2005)	LPE (Angers, 2023 ?)
Constat	Départ massif de cadre d'entreprise à remplacer	de + en + de profil créateur/repreneur d'entrep.
Partenariats	IUT-UFR DEG, CAC, Org. Prof et pat.	UFR DEG, ALDEV, Org. Prof et pat.
Entreprises partenaires	Brioche Pasquier, Bakertilly, Michelin, Mulliez Flory, Morillon,...	Pradel avocats, BGE Beaugendre, DFM, DSI Laser international France, Iso Clar, Bourget,...
Nombre de places	30 places (IUT, BTS, L2, L3, M1, M2)	30 places (IUT, BTS, L2, L3, M1, M2)
candidats/an	[150-350]	??
Recrutement	national et choletais	national et angevin

LP Entrepreneuriat



	LP MPP (Cholet, 2005)	LPE (Angers, 2023 ?)
Recrutement	FI, mixte puis tt alternant	Mixte
Loc stage	majoritairement triangle « Gdes mauges »	majoritairement pôle métropolitain
insertion à 6 mois	95 à 100 %	-
Loc. emploi	Gd ouest	Gd ouest
Nature des emplois	Gde diversité d'emploi	Reprise/création

LP Entrepreneuriat



	LP MPP (Cholet, 2005)	LPE (Angers, 2023 ?)
Ecosystème	Collectif Choletais	BGE, UA Factory, Angers Technopole, We Forge
Coût de la formation	≈ 1071 h (46 K)	≈ 1131 h (48 K)
Recettes	≈ 180 K (moy 2020-23)	Objectif de 8 -10 contrats d'app.
Alternant(e)s	22-24	4/8

POUR VOTE

Résultats du vote à la
CFVU du 3 avril 2023 :
majorité avec 27 voix pour
et 1 abstention

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Prochains C.A.

- Jeudi 11 mai 2023 à 14h30
- Jeudi 8 juin 2023 à 14h30
- Jeudi 13 juillet 2023 à 14h30